

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 17 au 23 juin 2011 - N° 6368 - 60^{ème} année



INNOVATION

ZOOM SUR CAP ÉNERGIES VERSANT CORSE,

LES PROJETS DÉJÀ SOUTENUS
ET LES ACTIONS ENVISAGÉES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DES ACTEURS INSULAIRES DE L'ÉNERGIE



INITIATIVE

Le SIVU Marana Casinca optimise la collecte sélective de déchets



CONCERT

Jenifer sur scène à Biguglia, le 7 juillet, à l'invitation d'ACLB



ENTRETIENS

Avec Patrice Faujour et René Caumer pour le Calvi Jazz Festival

Le syndicat intercommunal d'élimination des déchets de la Marana et de la Casinca (SIVU Marana-Casinca) se compose des communes de Borgo, Lucciana, Monte, Olmo et Vignale, soit une population totale de 12 600 habitants. Il est présidé par Joseph Galletti, également maire de Lucciana.

Créé en 1997, il gère, depuis son ouverture en 2002, la **déchetterie intercommunale de Lucciana**. Celle-ci a reçu, en 2010, 11 860 visites d'usagers et réceptionné 3 900 tonnes de déchets (encombrants, ferrailles, bois, déchets verts, gravats, cartons, DEEE...). Depuis le 1^{er} janvier 2010, le **SIVU** exerce la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, ce sont environ 7 000 tonnes d'ordures ménagères qui sont collectées et traitées annuellement, auxquelles il convient d'ajouter 500 tonnes de déchets recyclables (verre, emballages et papiers). Afin d'augmenter la part de déchets recyclés, dans un souci de préservation de l'environnement et de réduction des coûts, le syndicat intercommunal entend mener une politique systématique de développement du tri sélectif.

Trois opérations sur orbite

Dans ce cadre, trois opérations majeures sont en cours, avec en premier lieu la mise en place du tri sélectif dans les communes de **Monte, Olmo et Vignale**. En effet, à ce jour, seules les communes de **Borgo et Lucciana** disposaient de points d'apport volontaire pour la collecte sélective des déchets. Onze «**points tri**» équipés de bacs de couleurs différentes (vert pour la collecte du verre, jaune pour les emballages, bleu pour les journaux-magazines) ont été aménagés sur les communes de **Monte, Olmo et Vignale**, afin que l'ensemble des habitants du territoire du **SIVU Marana Casinca** puisse bénéficier de ce service.

Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur l'intégration paysagère des différents sites de collecte. L'ensemble des bacs a ainsi été disposé soit dans des caches conteneurs (en bois ou en béton selon les secteurs), soit dans des aménagements existants en pierre, de type «**boxe**». Ces déchets recyclables seront collectés à l'aide d'un véhicule équipé d'une benne de 7m³ que le **SIVU** vient d'acquérir à cette fin.

Le **SIVU Marana Casinca** souhaite par ailleurs, développer sur l'ensemble de son territoire le compostage domestique des déchets organiques, qui représentent environ 30% du poids de nos poubelles. Dans cette perspective, il met à disposition gratuite des résidents possédant un jardin des composteurs et des bio-seaux. Les personnes intéressées sont invitées à contacter le **SIVU** au **04.95.38.00.89**. Moyennant la signature d'une convention de mise à disposition, les composteurs seront livrés à domicile et un guide de compostage sera fourni.

Et la Com bien sûr !

Afin d'accompagner ces deux opérations mais également pour promouvoir le geste du tri sélectif en général, le **SIVU Marana Casinca** s'est engagé dans une campagne de communication sur le tri sélectif.

Un dépliant d'information sur le tri a d'ores et déjà été adressé par courrier à l'ensemble de la population. Un guide du tri sera bientôt

Le SIVU Marana Casinca

Optimise la collecte sélective des déchets



Devant la mairie de Monte autour du président Joseph Galletti



Le nouveau type de véhicule

distribué à son tour, ainsi qu'un sac cabas de pré-collecte sur lequel figureront les consignes de tri.

D'autres actions sont prévues tout au long de l'année 2011, telles que la distribution d'un mémo tri, l'édition d'un calendrier, l'élaboration d'un bulletin d'information, la réalisation d'une campagne d'affichage, la diffusion d'annonces et l'organisation d'actions de sensibilisation menées auprès du public scolaire.

Autant d'actions dont le président

Joseph Galletti se félicite, même s'il ne perd pas de vue que le changement de comportement des usagers sera long : «*Un des objectifs de cette campagne de communication est également de lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants. En effet, trop d'habitants ou de professionnels ne font pas l'effort de se rendre dans la déchetterie pourtant à leur disposition. Or, ces déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères, constituent une véritable nuisance pour l'environnement*».

A noter enfin que le coût total de l'ensemble de ces opérations s'élève à 200 000 €, pris en charge à 80 % par l'**ADEME** et l'**Office de l'Environnement de la Corse**.



Le composteur

Entre nous

Par Pierre Bartoli



A JACCIO OU BASTIA ? Le match est relancé pour le siège de la CCI régionale ! Matignon a jusqu'au 20 juillet pour annoncer sa décision. Mais déjà, la rumeur d'une solution « bâtarde » se fait persistante : un siège tournant !

Une manière de rendre inopérante cette institution et un tacle contre la réalité économique d'une région Corse qui n'a nul besoin de cette bataille.....

D'autant plus que la désignation de ce siège ne relève en rien d'un quelconque campanilisme à orchestrer. Mais de la reconnaissance d'un fait économique tangible et qui devrait à l'évidence dicter le choix du lieu !

Si Ajaccio s'impose comme la capitale administrative et « politique » de la Corse, Bastia rayonne par sa position sur le plan économique, avec les bassins forts des microrégions comme la Plaine Orientale et la Balagne.

Il appartient à l'Etat d'organiser la Corse de l'équilibre pour garantir l'équité entre le Nord et le Sud du territoire insulaire.

A travers le choix du siège, l'Etat démontrera sa volonté de donner à la Corse les moyens d'une prise de responsabilité adaptée à notre temps.

Ce choix dépasse les vieux clivages d'un Col de Vizzavona, frontière ou arbitre entre le Nord et le Sud de la Corse.

Il s'agit pour l'institution régionale, représentative de l'Economie et de l'Industrie, de s'organiser à partir des réalités du terrain.

Ce choix dépasse les querelles de préséance, pour répondre aux exigences d'une gouvernance fiable s'inscrivant dans la durée ! Le choix de Bastia s'impose alors !

A l'Etat de ne pas se tromper !

● **L'A.C.AJACCIO RETROUVE LA LIGUE 1**, le S.C.Bastia, la Ligue 2, le G.F.C.O.Ajaccio, le National, le F.C.Calvi rejoint le C.A. Bastia en CFA, le C.A.Propriano et la réserve de l'A.C.Ajaccio accèdent en CFA2 où ils rejoignent Corte, l'Etoile Filante Bastiaise, Furiani et le S.C.Bastia !

La Corse du football a conquis les espaces de la discipline en cette saison 2010-2011, mémorable et historique pour notre île !

Cela mérite un grand coup de chapeau aux dirigeants, aux entraîneurs, aux joueurs et au public, aux supporters...

● **LA SAISON TOURISTIQUE DÉMARRE**. La Corse redevient à la mode. Toutes les langues s'entendent parler dans les rues de nos cités. L'impression que le monde se donne rendez-vous chez nous !

Domage que les prix s'alignent sur cet « arrivage » au point souvent de devenir dissuasifs !

Et comment ne pas évoquer le monde des transports aériens et maritimes ?

Les coûts flambent ! En effet, plus il y a de demandes plus les prix des places augmentent !

Il est des « logiques commerciales » dont l'incohérence touche le client et le consommateur de plein fouet.

Une honte qui peut mettre Paris à plus de 400 Euros !

La Corse n'a pas conjuré ses démons : les transports demeurent le miroir de l'économie insulaire. Ils constituent surtout la guillotine qui exécute ses espérances. Et l'on continue de rabattre les oreilles de la continuité territoriale et du Service Public !

Le premier des maux qui plombe la Corse demeure, en 2011, le coût et le confort horaire et tarifaire des transports !

CapÉnergies, entre bi

Le vendredi 10 juin, le Conseil d'Administration de CapEnergies, Pôle de compétitivité, d'innovation, et de développement économique solidaire incluant, aux côtés de la Corse, la région Paca, mais aussi Monaco, la Guadeloupe et la Réunion, s'est réuni au Palais des Congrès d'Ajaccio pour faire le point sur l'organisation de sa prochaine AG prévue ce 20 juin, sur les nouvelles demandes d'adhésion et sur les projets soumis à labellisation. L'occasion, pour la délégation régionale de présenter à la presse le plan d'action Ilennergies 2011-2013 pour la Corse et de mettre en exergue les projets soutenus.

Une institution tournée vers l'avenir

Le Conseil de Gouvernance du volet Corse de Capenergies, réuni sous la Présidence de Jean Zuccarelli, Président de l'ADEC et Vice-Président de Capenergies le 9 février dernier, a validé le plan d'actions 2011-2013 de CapÉnergies en Corse. Celui-ci s'articule notamment autour de quatre axes : lancement d'un appel à projets pour accompagner l'émergence de projets innovants et collaboratifs ; accompagnement des entreprises dans leur action de prospection et de recherche de nouveaux débouchés ; élaboration et soutien à des actions collectives de filières (solaires, maîtrise de l'énergie, bois...); et renforcement des projets de partenariat avec les autres territoires insulaires de CapÉnergies au sein du réseau ILENERGIES (projets collaboratifs, échanges d'expériences et pratiques...).

D'ores et déjà, la Délégation Régionale a entrepris, dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation et avec le soutien du Réseau de Développement Technologique de Corse (RDT), une enquête qui permettra de dresser un état des lieux précis des acteurs à fort potentiel de la filière EnR et MdE en Corse.

Les responsables de la délégation régionale pour la Corse ont rappelé que depuis le début de l'année 2011, ce sont trois projets corses qui ont obtenu la labellisation du pôle de compétitivité : le projet Inseme, porté par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) en partenariat avec l'Université de Corse, et qui prévoit, sur le site de Vignola, à Ajaccio, l'implantation d'une antenne de l'INES (Institut National de l'Énergie Solaire) dédiée au développement



Jean Zuccarelli entouré d'Anne-Marie Colombier et Serge Durand, Vice-Présidente et Président de CapÉnergies, le 10 juin, à Ajaccio

des énergies renouvelables dans les milieux insulaires ; le projet de Pôle Méditerranéen de formation aux énergies renouvelables porté par la Chambre de Métiers de l'Artisanat de la Corse du Sud, et dont L'Informateur Corse Nouvelle s'est fait l'écho lors de sa récente sélection au niveau national dans le cadre du programme «Investissements d'Avenir» ; le projet Corshybrinnov, porté par la société Le Galet, qui vise à développer, à produire et à commercialiser des cyclomoteurs hybrides dont plusieurs modèles sont à l'étude et pourraient être commercialisés rapidement sur l'île.

L'année 2011 comptant encore quelques mois, elle verra également la labellisation de nouveaux projets de recherche et de formation, portés notamment par l'Université de Corse et le centre ENSAM de Corse.

Zoom sur un pôle dédié à la compétitivité des acteurs de l'énergie

CapEnergies réunit aujourd'hui plus de 400 membres (300 entreprises, 20 centres de recherche, 20 centres de formation, 20 organismes financiers, 50 partenaires institutionnels) dont environ 155 répartis sur les territoires insulaires que sont la Corse (56 membres), la Guadeloupe (49 membres) et la Réunion (50). « Les démarches entamées auprès d'autres territoires insulaires comme la Martinique ou Mayotte, souligne Jean Zuccarelli, ne pourront que renforcer la force de ce réseau et positionner CapÉnergies comme un interlocuteur de premier rang sur cette thématique d'avenir. » Les actions engagées par le pôle depuis 2005 ont permis l'essor économique de plusieurs entreprises, la création d'emplois dans ce domaine et la réalisation de systèmes énergétiques innovants. Au total, depuis 2005, date de création de CapEnergies, cela représente 400 projets innovants examinés, 320 labellisés, et 164 financés dans tous les secteurs énergétiques, ceci pour un budget de 450 ME. Dans ce cadre, Jean Zuccarelli cite volontiers le projet Myrte implanté sur le site de Vignola, porté par l'Université de Corse, le CEA, HELION, filiale d'AREVA et qui associe plusieurs entreprises insulaires : « Myrte est à la fois une première mondiale en matière de recherche de solutions d'approvisionnement énergétique pour les territoires insulaires et un vecteur d'attractivité et de développement économique pour la Corse ».

Plan et perspectives



A la base, une volonté politique

Cette journée du 10 juin a été aussi l'occasion d'échanger, dans le cadre d'un séminaire organisé en présence des délégations des Conseils Régionaux de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Martinique et de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que des représentants du conseil de gouvernance du volet Corse de CapÉnergies, sur le projet «Pur Avenir».

Rappelons que la CTC, via le volet Corse du Pôle, s'est jusqu'ici largement investie dans l'élaboration de partenariats durables avec les autres territoires insulaires membres du CAPENERGIES. Elle a ainsi lancé le réseau IInergies qui doit permettre d'ouvrir une nouvelle voie de collaboration et d'échanges permanents entre les territoires insulaires tant au niveau des étudiants, des chercheurs, que des entreprises.

Cette démarche s'est trouvée matérialisée pour la première fois par la réponse commune de la Corse, la Guadeloupe et la Réunion, à l'appel à projet européen «EUROP'ACT», consacré à l'optimisation

des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et pour une véritable efficacité énergétique.

Labellisé par CAPENERGIES, ce projet est piloté par la DATAR et par la Délégation générale à l'Outre-Mer. La Région Guadeloupe en tant que chef de file en assure la coordination. Ce projet devrait couvrir une période de 18 mois et bénéficier d'un financement de 204 600 euros (dont 153 450 euros de FEDER). Il s'agit de procéder à des échanges de bonnes pratiques et de capitaliser les expériences autour du développement des énergies renouvelables.

Les semaines de visites à la Guadeloupe et sur l'île de la Réunion ont déjà eu lieu, la dernière s'étant déroulée du 10 au 14 mai 2011 en présence d'une délégation de la Collectivité Territoriale de Corse menée par la Conseillère Exécutive en charge de l'Energie, Maria Guidicelli. La semaine en Corse était la dernière prévue dans le cadre de ce programme et s'est donc déroulée du 5 au 12 juin 2011. A cette occasion, les services de la Direction déléguée à l'Energie ont organisé différentes réunions, déplacements ou séminaires visant à faire découvrir à leur partenaires guadeloupéens, réunionnais et martiniquais, la politique régionale que la Corse met en oeuvre dans ce domaine ainsi que ses modalités de gouvernance spécifiques. C'est dans ce cadre qu'entre la rencontre organisée, ce 10 juin. Une rencontre que Jean Zuccarelli, Vice-Président de CapÉnergies et Président de l'ADEC a ouverte en ces termes, rappelant qu'un premier Conseil d'administration de CapÉnergies s'était déjà tenu en



Jean Zuccarelli, Vice-Président de CapÉnergies et Président de l'ADEC

Corse en septembre 2007, avant la réunion d'un Bureau élargi en septembre 2009 : «La venue en Corse cette semaine des délégations des îles guadeloupéenne et réunionnaise dans le cadre du programme EUROP'ACT labellisé par notre pôle et la tenue cet après-midi d'un séminaire consacré à cette thématique montrent combien les îles peuvent constituer de formidables laboratoires pour nos chercheurs mais aussi pour nos entreprises.»

Et d'ajouter : «Nous ne devons pas relâcher nos efforts afin de nous rapprocher encore davantage des entreprises pour mieux les accompagner dans l'élaboration et la réalisation de leur projet, de mettre l'accent sur le partenariat et le partage d'expériences pour soutenir plus encore les projets innovants et structurants... Il faut que les entreprises, en adhérant à CAPENERGIES, en retirent une réelle valeur ajoutée. J'ai d'ailleurs demandé à ce que le volet Corse du Pôle s'implique encore davantage dans une meilleure prise en compte des attentes des entreprises et de leurs salariés. La dynamique qu'insufflé le pôle sur tous nos territoires est précieuse et nous devons tout faire aujourd'hui pour la préserver. Ceci passe avant tout par notre capacité à conserver l'esprit qui a présidé à sa naissance et croyez bien que la Corse à travers l'ADEC s'y attachera.»

► Contact

CAPENERGIES
Délégation Régionale pour la Corse
ADEC
Immeuble Le Régent
1 Avenue Eugène Macchini - 20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 50 91 00- Fax : 04 95 50 91 60
sebastien.ferracci@adec.corse.fr

Partenaires de la journée

Ont participé à la journée d'échanges du 10 juin, les représentants de CapÉnergies : Serge Durand, Président, Anne-Marie Colombier, Vice-Présidente, Jean Zuccarelli, Vice-Président, Patrick Bouchard, Directeur, Pascal Rioual, Directeur Délégué, Philippe Dumas, Directeur Adjoint du comité projet de CapÉnergies Université de Marseille et Thierry Lacroix, Secrétaire Général. Etaient également présentes d'autres personnalités représentant CEA, EDF, Sophia Antipolis Energie Développement, Petit Giordano Industries, la Compagnie Nationale du Rhône, Cybernetix, la Compagnie du Vent, Delta Développement, le CNRS, l'Université de la Méditerranée - Aix Marseille II, l'ENSAM, l'Ecole Centrale de Marseille, Synergie et Temergie.

24^{ème} édition du C

Créé en juin 1987, le Calvi Jazz Festival est devenu, au fil des ans, l'un des rendez-vous nationaux les plus prestigieux du jazz d'aujourd'hui. Cette année encore, les remparts de la Citadelle, les quais du port, les rues et les cafés du centre-ville vibreront aux sons des cuivres New Orleans ou aux accents énergiques de l'électro-jazz ou au rythmes latins de la salsa et aux mélodies lyriques du jazz manouche. Pas moins d'une centaine de musiciens reconnus, corses ou venus du continent, enflammeront jour et nuit, du 21 au 26 juin, la capitale de la Balagne dans une course relais ponctuée de concerts, de défilés, de soirées dansantes et de « bœufs » interminables pour la plus grande joie des festivaliers.

A l'origine de cette immense fête annuelle du jazz, René Caumer, qui vient tout juste de passer le flambeau. En 24 ans, que de souvenirs, que d'émotions, que de belles rencontres ... Celui qui est aussi un excellent programmeur raconte... : «Le Festival de Calvi est, avant tout, celui des copains. Il l'était, voici 24 ans, avec Eric Le Lann, Olivier Hutman, Philip Catherine et quelques autres. Il le reste aujourd'hui. Ce qui caractérise notre Festival c'est qu'il est placé sous le double signe de la convivialité et de la liberté. A Calvi, il n'y a ni badges ni laissez-passer, les artistes circulent librement et prennent leur repas ensemble à la Poudrière, une vraie cantine pour musiciens. Ce qui fait l'originalité et le succès du Calvi Jazz Festival, c'est que les musiciens qui y participent ne perçoivent aucun cachet. En revanche leur transport, leur restauration et leur hébergement sont à la charge des organisateurs».



René Caumer,
fondateur du Festival

► **René Caumer, comment sélectionnez-vous les formations que vous programmez ?**

Bien sûr, mes goûts personnels rentrent en ligne de compte mais je n'organise pas un festival pour moi seul. Je n'ai aucun a priori à l'encontre d'aucune musique. Tous les styles sont bienvenus à Calvi. Ainsi, les huit musiciens du Cosmopolit's Jazz'Band

défendront les couleurs du jazz New Orleans. Ils défilent tous les soirs dans les rues de Calvi précédés des trente percussionnistes de la joyeuse Batucada Calvaïse, la Fracada. Je respecte les goûts du public et je m'efforce de coller à l'actualité. Ainsi, j'ai inscrit cette année au programme la formation Rock Electro-Jazz, Panam

Panic avec son rappeur burkinabé Dao. Un groupe qui déborde d'énergie et qui déménage, croyez-moi ! J'entends satisfaire un large public avec des soirées à thème sous forme d'hommage à Ray Charles avec le chanteur et guitariste Marc Lelange à la tête des Heavy Mufuletas. Un hommage sera rendu, également, à Stéphane Grappelli avec le quartet de la violoniste Florence Fourcade secondée par le guitariste Marc Fosset qui fut, pendant quinze ans, le partenaire du magicien de l'archet. Ma seule exigence c'est la qualité et, dans

chaque style, je m'efforce de choisir les meilleurs interprètes. Ce qui m'amène à refuser, tous les ans, 150 à 200 musiciens.

► **A tout seigneur tout honneur. Beaucoup de musiciens de notre Ile seront à l'affiche...**

Rien de plus normal. La Corse compte de plus en plus de musiciens ayant atteint un niveau technique très élevé. Citons, par exemple, le jeune pianiste bastiais Chagui Costa. Les guitaristes Lucien Ferreri et Gérard Poletti. Les touristes constituent la moitié de notre public. Ils découvriront notre

CALVI JAZZ FESTIVAL
21 au 26 juin 2011

Renseignements :
06 23 05 56 20
www.calvi-jazz-festival.com

Associations partenaires : la Balagne, sacem, corsica ferries, sardinia ferries

art vocal grâce aux chorales U Timpanu et Argentella. Comment ne pas citer, également, le pianiste et chanteur Tao, figure mythique de la nuit calvaïse. Ce dernier ouvrira le Festival en compagnie de ses invités au cours d'un grand concert gratuit aux Remparts le mardi 21 juin prochain, jour de la fête de la musique.

► **Parmi tous les musiciens que vous avez accueillis à Calvi, quel est celui qui vous a le plus marqué ?**

Je répondrai, sans hésiter, Michel Petrucciani. Il fut l'un des fondateurs du Festival et l'un de ses habitués les plus fidèles. Calvi, c'est mon Festival, affirmait-il. Beaucoup plus qu'un artiste fabuleux, improvisateur de génie au jazz intense, il fut pour moi un être

Calvi Jazz Festival

21 > Fête de la Musique I
> Soirée offerte par la
Mairie de Calvi
Tao-By & invités

22 > Jazz Electro > 15 €
Panam Panic
featuring Dao

23 > Big Band > 15 €
Andy Emler
MegaOctet

24 > Hommage à
Ray Charles > 15 €
Marc Lelangue
& the Heavy
Muffuletas

25 > Salsa > 15 €
Orlando Poleo
y su Chaworo

26 > Hommage à
Stephane Grappelli > 15 €
Florence
Fourcade
Quartet

et + de 20
concerts
gratuits

AIRFRANCE
a ferries AIR CORSICA

généreux. Si tu as le moindre souci d'argent pour l'organisation du Festival, dis-le moi, je t'aiderai car il faut que ce festival perdure m'avait-il dit. Michel nous a quittés en janvier 1999, il venait de fêter ses 36 ans. Je ne puis l'oublier !

► **L'an prochain Calvi Jazz Festival soufflera ses vingt-cinq bougies. Ce vingt cinquième anniversaire sera fêté comme il se doit ?**

Cela va de soi. Il appartient à mes successeurs de l'organiser, notamment à mon secrétaire général, et collaborateur le plus proche depuis une dizaine d'années, Patrice Faujour. Je viens de lui passer le flambeau. Je viens, en effet, de quitter la présidence du Festival estimant qu'à 75 ans il était raisonnable de me retirer. Cette édition 2011 sera donc, pour moi, officiellement, la dernière mais j'en demeure le président d'honneur, heu-

reux d'avoir accueilli, en vingt-quatre ans, près d'un millier de musiciens parmi les meilleurs que compte notre pays dont beaucoup sont restés des amis. Je ne doute pas que mon successeur aura à cœur de maintenir l'esprit du Calvi Jazz Festival, mélange de convivialité et de liberté, au service de la qualité.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEANNNE BAGNOLI

Un festival de qualité et accessible, voilà la définition du **Calvi Jazz Festival**. De qualité grâce à la sélection à la fois pointue et large des artistes invités ; accessible grâce aux concerts gratuits : sur la trentaine programmée, seuls six concerts sont payants cette année. Au total, pas moins de cent artistes vont se succéder pendant une semaine, que ce soit sur la grande scène au pied des remparts ou lors des deux concerts quotidiens et gratuits de 18 heures (un à l'amphithéâtre et l'autre à l'Oratoire). Traditionnellement, le festival s'ouvre avec les jazzmen corses et l'édition 2011 ne faillit pas à la règle en accueillant **Tao By** et sa bande de joyeux drilles. La soirée de clôture sera dédiée au grand **Stephane Grappelli**. Entre les deux, une soirée jazz electro, une soirée salsa, une autre dédiée à **Ray Charles**... Tempo donné avec le nouveau Président du Festival, **Patrice Faujour**.

► **Le festival de Jazz de Calvi a 24 ans cette année. Comment parvenez-vous à adapter le festival tout en faisant en sorte qu'il ne perde pas son âme ?**

Le festival de jazz de Calvi est né en 1987 et depuis, sa formule (déjà inédite à l'époque) a été maintenue. Il s'agit, durant une semaine en tout début d'été, de créer à Calvi un événement musical en y conviant 100 à 150 artistes de tous les

horizons. Ensemble, ils se rencontrent, se découvrent et jouent plus d'une trentaine de concerts dont seulement 6 sont payants à des tarifs défiant toute concurrence (15€ l'entrée). Cette formule était l'âme du festival de jazz de Calvi en 1987, elle l'est encore aujourd'hui.

► **Comment avez-vous sélectionné les artistes présents cette année ?**

Les artistes des soirées principales ont, comme chaque année, été sélectionnés pour la qualité de la musique qui a fait leur renom. Chaque soirée, un thème est développé qui va du Jazz manouche à la soirée salsa ou à une autre, réservée aux grands orchestres. Cette année, l'hommage à Ray Charles devrait, entre autres, attirer la foule.

► **Le jazz peut paraître parfois - à tort - réservé à une élite...**

Le jazz regroupe des musiques du monde entier et de tous les aspects qui puissent exister. S'il y a un thème qui ne vous plaît pas, il y en aura dix à côté qui vous raviront. Réaliser un festival de cette qualité avec un nombre d'artistes aussi important relève d'un travail de longue haleine.

► **Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?**

Nos principales difficultés sont bien évidemment d'ordre financier avec le coût du transport, les frais d'hébergement et de restauration mais aussi les cachets des musiciens même si ceux-ci consentent à de gros efforts pour pouvoir être des nôtres chaque année. Fort heureusement, les collectivités locales nous apportent leur soutien de façon considérable. Il est évident qu'elles sont les garantes de notre formule, permettant ainsi d'en faire bénéficier un public chaque année plus nombreux.

► **Quels sont les artistes qui ne sont pas encore venus et que vous aimeriez voir jouer à Calvi ?**



Patrice Faujour,
nouveau Président du Festival

Evidemment, tous les grands noms du jazz ont leur place réservée dans un festival comme celui de Calvi. Le coût de leur cachet est logiquement un obstacle de taille, surtout si l'on veut maintenir la formule actuelle qui privilégie un grand nombre de concerts gratuits et des tarifs peu élevés pour les spectacles du soir.

► **Comment définiriez-vous la philosophie de votre festival ?**

Une semaine de musique des plus variées à toute heure du jour et de la nuit

dans l'agglomération de Calvi. Et tout ceci à portée de tous. A consommer sans modération.

► **Connaissez-vous déjà les évolutions que vous aimeriez apporter au festival dans les années à venir ?**

Difficile, dès ma première année de présidence, de vouloir apporter de gros changements à une formule qui marche si bien depuis tant d'années.

L'âme du Calvi Jazz Festival doit perdurer au-delà des temps. Il s'agit là d'un festival atypique et il doit le rester. Le mérite en revient sans nul doute à son président créateur, René Caumer qui dès sa naissance en 1987, lui a donné ce cachet. Merci René.

Jenifer en concert à

Le 7 juillet prochain, Jenifer sera en concert à Biguglia. L'occasion de voir la belle brune sur scène et de mesurer tout le chemin parcouru depuis ses débuts lors d'un télé-crochet à succès, il y a dix ans déjà. Un concert rendu possible grâce au travail de l'association Culture et Loisirs Bigugliais (ACLB), présidée par Xavier Olivieri.

On la connaît depuis dix ans et en Corse encore plus qu'ailleurs, on a un peu l'impression qu'elle nous appartient. Mais elle tient à ce qu'on l'envisage telle qu'elle est, bien au-delà de la fille dans les magazines : une interprète habitée par la musique depuis qu'elle est toute petite, à qui le succès n'a jamais fait perdre le goût du travail acharné ; une artiste accomplie qui a choisi de vivre à Corte, loin du tumulte médiatique parisien.

Quand on découvre Jenifer dans la première édition de **Star'Academy**, la jeune fille de 18 ans crève l'écran et son succès est fulgurant. Son dernier album, «*Appelle moi Jen*», sorti en novembre dernier est, sans conteste, le plus abouti. Le résultat d'un travail d'équipe, de la collaboration de compositeurs, tous issus de la nouvelle scène pop française (**Siméo, Chat et Florent Lyonnet** du groupe **Jamaica**, le **Belge Coco Royal, Feed** ou encore **Pierre Guimard**). Il a été composé en grande partie dans notre île, dans une maison qu'ils partageaient tous ensemble, l'été dernier. Un album qui a été largement salué par la critique mais plutôt boudé par le public. La scène est donc l'occasion pour Jenifer de montrer l'étendue de son talent et celle de reconquérir un large public. Rendez-vous est pris le 7 juillet à **Biguglia** ! Echange avec une belle brune qui ne compte pas pour des prunes....

► **Vous chanterez le 7 juillet à Biguglia. Ce concert est-il particulier pour vous qui vivez une bonne partie de l'année sur l'île ?**

C'est un honneur de pouvoir y jouer en concert et ça a forcément une saveur bien particulière. Mais, s'il est important pour moi que la tournée passe par l'île, je ne vais pas non plus y jouer 15 concerts. La Corse a toujours été pour moi comme un refuge très privé. Un endroit sans artifice où les choses sont terriennes, mon endroit à moi. Il faut aussi que ça reste comme ça.

► **C'est une nouvelle équipe pour «Appelle-moi Jen» qui est associée à votre nouvelle image et votre musique. On retrouve les auteurs Pierre-Dominique Burgaud (qui avait écrit pour «Le Soldat Rose») et également Jérôme Attal. Pourquoi avoir choisi de travailler avec eux ?**

Les choses ne sont pas passées comme ça. J'ai d'abord choisi chacun des compositeurs avec lesquels j'avais envie de collaborer. C'est même en Corse que nous sommes venus nous regrouper quelque



Nouvel album "Appelle moi Jen" disponible

Locations : Fnac • Carrefour • Géant • 0892 68 36 22 (034C min)
fnac.com • mbevenements.fr et points de vente habituels

20 W9 Music Plus Mobile

temps pour faire de la musique et travailler tous ensemble. En revanche, j'ai choisi de ne pas me laisser influencer par des noms, voire même du «name-dropping»... pour choisir les textes sur lesquels on allait travailler. La cohérence du tout, à moi ou à nous de la trouver. Il se trouve qu'à la fin de nombreux textes retenus sont signés par Pierre-Do et Jérôme. Je trouve ça encore plus troublant et c'est réjouissant d'avoir été sensible à leur talent plutôt qu'à leurs faits d'armes.

Un engagement dans l'humanitaire

En parallèle de sa carrière, Jenifer s'engage de plus en plus énergiquement dans de nombreuses actions humanitaires. Membre désormais éminent des **Enfoirés**, elle participe, depuis 7 ans, à leurs tournées et enregistrements aux profits des **Restos Du Coeurs**. En 2010, elle enregistre une reprise très remarquée du classique de **David Bowie, Rock n'roll Suicide sur Message**, album saluant les 25 ans de l'association **AIDES**. Outre sa mobilisation régulière pour des organisations dédiées à la lutte contre le **SIDA** ou à la protection de l'enfance, c'est pour l'association **Chantal Mauduit Namasté**, au profit des **orphelins népalais**, que Jenifer assume, pour la première fois, le statut de marraine en 2006.

Biguglia

► **Nolwenn Leroy cartonne avec un album en breton. Envisagez-vous de chanter en corse? Avec quels artistes insulaires aimeriez-vous collaborer ?**

J'ai eu l'immense plaisir de chanter avec les Chjami Aghjalesi ou I Muvrini... Et il m'est arrivé de chanter des chants corses en concert ou pour d'autres occasions. Mais ne trouveriez-vous pas particulièrement malsain ou nauséabond de vouloir surfer sur l'incontestable succès d'un album de reprises des classiques de la musique celtique pour en faire un truc approuvant issu du patrimoine musical corse ? En tout cas, moi, je ne le ferai pas.

► **Vous allez fêter vos dix ans de carrière l'année prochaine. Quel regard jetez-vous sur le chemin parcouru ? Et quels rêves n'avez-vous pas encore assouvis ?**

D'abord, on se dit que le temps passe bien vite et que dix ans, ça n'est pas rien. Je les observe avec une réelle fierté face au chemin parcouru, car c'est un chemin semé d'embûches et de malveillance et pour y survivre, il faut une sacrée carapace, qui n'a pas fini de servir, sans doute. Mais c'est avant tout des rencontres formidables, à commencer par celle avec le public. Les rêves d'une femme de 28 ans ne sont pas les mêmes que ceux d'une ado de 18 ans. J'espère être aussi fière de ces dix ans prochains que des dix années passées.

BIO EXPRESS

1982 : Naissance à Nice.

2002 : Remporte la 1^{ère} édition de **Star Academy**. Sortie de son 1^{er} album vendu à 1 million d'exemplaires.

2003 : Naissance de son fils **Aaron**.

2004 : Sortie de son 2^{ème} album **Le passage**.

2007 : Sortie de son 3^{ème} album, **Lunatique**, enregistré par **Maxim Nucci**, alias **Yodelice**.

2009 : Trophée aux **NRJ Music Awards** de la meilleure artiste féminine francophone de l'année

2010 : Sortie de son dernier album **Appelle-moi Jen**

2011 : Trophée aux **NRJ Music Awards** de la meilleure artiste féminine francophone de l'année. Début de sa tournée.

Achat des billets

ALEXANDRE Boutique

C.C. Corsaire BORGIO,

Tél : 04 95 36 16 63

ALEXANDRE Boutique a

C.C. BASTIA TOGA,

Tél : 04 95 32 13 20

Info - Vente par correspondance :

ACLB 04 95 33 89 22

AGENDA / PAR E.M.

Ça bouge à Marignana

En partenariat avec l'association **Per A Pace**, l'**Associu Scopre** propose, le vendredi 24 juin, à partir de 21h, à la **Casa Culturale è Suciiale**, sa **Nuit de la Saint Jean**. A cette occasion, elle a invité **Marilyn Fiori & The Followers** pour un spectacle de Rock



Le musicien burkinabé Samsklejah

création, et **Samsklejah** pour un concert Reggae. Tarif pour les deux concerts : 10 euros. Gratuit pour les moins de 15 ans.

Retenue par la **Direction Régionale de l'Action Culturelle** pour son action culturelle en milieu rural, l'association organise par ailleurs, le 29 juin, la **Fête du Tassu**. A cette occasion, l'artiste **Dominique Degli Esposti** exposera, à partir de 14h en l'église du hameau, ses créations photographiques. Au programme de cette journée : messe à 11h, apéritif et repas champêtre à 12h30, concert de **Vanessa Cahuzac** et ses musiciens à 15h et animation à 16h30. **Renseignements au 04 95 21 19 70.**

Exposition dans la Cité du Sel

Jusqu'au 2 juillet, la **Bibliothèque municipale de Porto Vecchio** fait place aux aquarelles de **Violette Vergely** qui sont donc visibles du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le lundi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h, avec un vernissage prévu le 20 juin à 19h.



Une oeuvre signée Violette Vergely

De son côté, le **Centre Culturel de Porto Vecchio** expose, jusqu'au 17 juillet, **Jean-Jacques Luciani**, un artiste à l'univers à la fois riche et dépouillé. Après le vernissage, prévu le 20 juin à 19h, les portes de cette expo resteront ouvertes de 9h à 12h et de 14h à 18h du mardi au vendredi, le lundi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

Concert de Barbara Furtuna à Ghisonaccia

Le Centre Culturel de la Plaine Orientale, Anima, propose un concert de **Barbara Furtuna** le samedi 2 juillet à 21h, en l'église **Saint Michel**. **Contact : 04 95 56 26 67.**



Corsica

PAR G.P.



CORTE : Stage de cirque

«Cirkul'aria» met en place un nouveau stage d'initiation au trapèze pour adultes et enfants dirigé par **Xavier Marchetti**, les samedi 2 et dimanche 3 juillet, de 10 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.

Il vous est demandé de prévoir une tenue confortable, des chaussons de danse ou des baskets à semelles souples, ainsi qu'un pique-nique pour la pause-déjeuner. Renseignements et réservations au **06 13 66 48 64** sur le

site www.cirkularia.com

Et Cours de Yoga

Des cours de Yoga se déroulent à la salle de danse, **rue colonnel-Feracci**, les jeudis de 18 heures 45 à 20 heures et les samedis de 10 heures à 11 heures 15. Au programme de ces heures de détente, l'apprentissage du bien-être par de simples mouvements du corps et l'apprentissage de la respiration consciente. Par ailleurs de nombreux stages sont organisés, notamment tous les 1^{er} weeks-end du mois. Pour les personnes qui le souhaitent, des soins du corps énergétiques et de la réflexologie à domicile sont aussi proposés. Renseignements : **06 84 84 33 36** ou **04 95 46 80 36**.

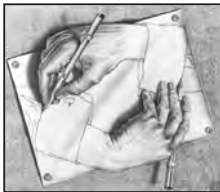


AREGNO : Chiens errants

Le maire de la commune rappelle aux habitants comme aux résidents temporaires qu'un arrêté municipal leur interdit de laisser errer des chiens sans laisse dans les rues du village, et qu'il est demandé aux propriétaires de ramasser les déjections. La gendarmerie procédera à des contrôles et pourra verbaliser les contrevenants.

Et Inscriptions scolaires

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants en classe de maternelle pour l'année scolaire 2011/2012 peuvent dès à présent se rendre au secrétariat de la mairie munis de leur livret de famille et du carnet de santé de l'enfant, au plus tard avant le 30 juin 2011.



SOLARO : «Solario, village d'artistes»

Les dirigeants de «**Solario, village d'artistes**» lancent pour leur vingtième édition un appel aux peintres, aux sculpteurs et artisans d'art, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Potiers, couteliers, verriers pourront également prendre part à la manifestation en compagnie des artistes traditionnels qui devront être originaires de la **région Corse**. L'exposition-vente se déroulera du samedi 13 août au lundi 15 août dans la salle de la mairie du village. Renseignements auprès de **Sandrine Mondary** au **06 11 58 63 62**.

Le tirage au sort en vue de la composition du jury d'assise se déroulera le vendredi 17 juin à 11 heures à la mairie. La liste des personnes tirées au sort sera affichée à la mairie.

CORBARA : Jury d'assises

Le tirage au sort en vue de la composition du jury d'assise se déroulera le vendredi 17 juin à 11 heures à la mairie. La liste des personnes tirées au sort sera affichée à la mairie.



Et Ouverture du musée de Guy Savelli

Le musée privé de **Guy Savelli** relatif à l'histoire de la Corse ouvre ses portes tous les jours à **Corbara** de 15 heures à 18 heures. De nombreux objets d'ethnographie et des documents en rapport avec l'histoire insulaire peuvent être découverts dans un cadre des plus agréables. Renseignements au **04 95 60 06 65**, ou au musée, place de l'église.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU : Jours de marché

Tous les deuxièmes lundis du mois, l'association **Corse Animation Développement** met en place un grand marché commercial. Renseignements au **06 09 95 53 33**.



SOTTA : Inscription à l'école maternelle

C'est la période des inscriptions de vos enfants dans les écoles maternelles. Celle de **Sotta** recevra les candidatures au mois de juin 2011.



Les parents souhaitant inscrire leurs enfants pourront le faire en présentant à la mairie leur livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

Lecci : Agence Postale

À compter du mercredi 15 juin, les nouveaux horaires de l'**agence postale de St Cyprien** seront les suivants : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures 30 et de 16 heures à 19 heures, le samedi matin de 9 heures à 12 heures.



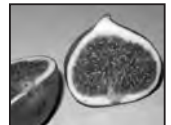
Et concours de boules

Chaque vendredi soir, le **Boule Club de Lecci** propose un concours de pétanque sous la pinède. Le jet de but est prévu à 20 heures précises. Une inscription de 10 euros vous sera demandée. Renseignements au **06 10 96 91 87**.



PERI :

Le jeudi 30 juin à partir de 18 heures 30, «**L'ustaria**» accueillera l'assemblée générale des associations «**A Festa di u ficu**» et «**U Furoni**» qui évoquera le bilan de la «**Foire de la Figue 2010**» et fera des propositions concernant l'édition 2011. Un buffet sera proposé aux personnes présentes à l'issue de cette rencontre où vous êtes espérés nombreux. Renseignements auprès de **Joseph Bisgambiglia** au **06 09 65 43 42**.



AGHIONE : PLU, réunion publique

Le maire d'**Aghione** propose à la population du village une réunion publique en vue de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune, le 22 juin à 14 heures dans les locaux de l'école primaire.



PROPRIANO : Festival d'Art

L'association **Artpoval** ainsi que la galerie **Fronti di Mare** mettent en place leur premier **Festival d'art** sur les quais du port de plaisance. Les artistes qui souhaitent exposer sont priés de prendre contact avec les responsables de l'association et de la galerie en téléphonant au **06 17 35 77 38** ou **04 95 76 34 41**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

08

COMMUNE DE BORGIO

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de BORGIO - Centre Administratif - Route de la gare - 20290 BORGIO
Tel : 04.95.58.45.45 - Fax : 04.95.36.15.33

Correspondant : Madame le Maire
Objet du marché : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE
Type de marché de travaux : Exécution.
Lieu d'exécution : Commune de BORGIO - Route de la Gare
Renseignements relatifs au marché : Il est prévu une décomposition en lots
Désignation des lots et tranches et nature des prestations :
LOT N°11 : Revêtements de Façades
LOT N°12 : Voirie et Réseaux Divers
Chaque lot donnera lieu à un marché public unique.
Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, étant précisé que dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot.
Procédure de passation : Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation
Durée du marché ou délai d'exécution :
Lot n°11 : 1 mois – **Lot n°12 :** 1 mois
Date prévisionnelle de commencement des travaux : juillet 2011
Langue utilisée dans l'offre ou la candidature : français
Unité monétaire utilisée : l'euro
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Le marché est financé par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse.
Le reste du financement provient des fonds propres de la commune ou d'emprunts bancaires.
Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.
Le délai global de paiement est de 30 jours.
Critères de sélection des candidatures :
Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières
Conformément aux articles 43 à 46 du Code des Marchés Publics, les candidats devront fournir :
Situation juridique - références requises :
- Imprimé DC1 (ex DC4) « Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants »,
- Imprimé DC2 (ex DC5) « Déclaration du candidat » comprenant les renseignements permanents du candidat,
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP, qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et qu'il respecte l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-4 du code du travail.
Les Imprimés DC sont téléchargeables sur www.minefe.gouv.fr.
Capacité économique et financière - références requises :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (Imprimé DC2).
Référence professionnelle et capacité technique - références requises :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du per-

sonnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Attestation d'assurance garantie décennale et responsabilité civile se rapportant à la nature des prestations à exécuter ;
- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.
Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Imprimé DC6 ou Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
- Imprimé DC7 ou Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :
1. La valeur technique : 60%
2. Le prix des prestations : 40 %
Date limite de réception des offres : 01 juillet 2011 - 10h00
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet web <http://www.cabinet-pozzodiborgio.com> ou accessible sur le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.
En application de l'article 41 du Code des Marchés Publics le dossier de consultation pourra être remis sur support papier contre paiement des frais de reprographie s'élevant à 50 euros et réglés par chèque.
Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.
Transmission des offres par voie électronique : Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : BET POZZO DI BORGIO - Lot Arbuteca - Ceppe - 20620 BIGUGLIA
Tel : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02
Email : bastia@pozzodiborgio.fr
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : FD ARCHITECTURE - Immeuble Ducret - 20213 PENTA DI CASINCA
Tel : 04.95.36.59.93 - Fax : 04.95.36.40.34
Email : Dominique.federici@wanadoo.fr
Modalités et Adresse de remise des plis : les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à Monsieur le Maire de la Commune de BORGIO - Centre Administratif - Route de la gare - 20290 BORGIO
Et selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :
Tribunal Administratif - chemin Montepiano - 20200 BASTIA
Tel : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
Date d'envoi à la publication : 09 juin 2011

Le Maire,

19

COMMUNE DE CORBARA

Le Conseil Municipal a, par délibération en date du 08 mars 2011, décidé du lancement d'une étude d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

05

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE**
20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :
Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39
FAX : 04.95.38.47.41

2. OBJET DU MARCHE :
Acquisition d'un véhicule spécialisé benne/grue

3. MODE DE PASSATION DU MARCHE :
Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE :
Le marché a été attribué à SA ROSSI pour un montant de : 47 488.00 euros H.T.

5. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 9 juin 2011.

Le Président,
François BERLINGHI.



23

RÉSULTAT DE MARCHÉ

Département de publication : 20A
Annonce N°11-135791

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.
Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse 22 Cours Grandval B.P. 215
20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur : 04-95-51-66-21,
courriel : commande.publique@ct-corse.fr
adresse internet : <http://www.corse.fr>
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Annonce n°12, B.O.A.M.P. 70 B du 8 avril 2011.
Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 11s0113.
Objet du marché : missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
Catégorie de services : 12.
Code NUTS : FR83.
CPV - Objet principal : 71310000.
Critères d'attribution retenus :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- prix : 50 % ;
- méthodologie proposée : 30 % ;
- délai d'études : 20 %.
Type de procédure : procédure adaptée.
Attribution du marché ou du lot :
Numéro du marché ou du lot : 5. Lycée professionnel du finosello.
Nom du titulaire / organisme : CJ CONSULTANTS, zi du vazzio B.P. 506, 20189 Ajaccio Cedex 2.
Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 20.700,00 euros.
Date d'attribution du marché : 10 juin 2011.
Une enchère électronique a été effectuée : non.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 juin 2011.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

MARCHE

ACQUISITION D'UNE BENNE TASSEUSE / LEVE CONTAINER

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement -20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39
FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale.

Correspondant : Mme ORSINI Danielle – administration générale – service marchés publics.

OBJET DU MARCHE : ACQUISITION D'UNE BENNE TASSEUSE LEVE CONTAINER

CARACTERISTIQUES : VOIR CCTP

CONDITION DU MARCHE :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

PRESENTATION DES CANDIDATURES :

En application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- Acte d'engagement
- DC1
- DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Prix 60%
2. Délais 40%

LANGUE ET MONNAIE UTILISEE :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS :

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia – Benoîte Danesi – 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 30 juin 2011 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 10 JUIN 2011

Le Président,

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 08/2011

1. Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le Marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse
Résidence ROCADE PADULES Bâtiment A1 - Route d'Alata
BP 11956 20700 AJACCIO CEDEX 9
Tel : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

2. Procédure de passation : La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché : Travaux d'installation d'un équipement de réfrigération pour l'abattoir de Cuttoli.

Code CPV : 45331231- 4 Travaux de froid.

4. Lieu d'exécution : Abattoir multi-espèces de Cuttoli, Commune de Cuttoli-Corticchiato, Corse-du-Sud.

5. Délais d'exécution : Deux mois maximum à partir de la notification. L'abattoir étant en exploitation.

6. Caractéristiques principales : Travaux d'installation d'un évaporateur froid traité antiacide et d'un régulateur de fonctionnement des compresseurs existants de l'abattoir de Cuttoli, Corse du Sud.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement : Fonds propres de la personne publique. Paiement sur facture mensuelle globale, à 30 jours maximum par virement au moyen d'un mandat administratif.

8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Certificats et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.

9. Critères de sélection des candidatures :

- candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés ;
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

10. Critères de jugement des offres : Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés publics, au regard des critères suivants :

- Valeur technique (60 %)
- Prix (40 %)

11. Délai de validité des offres : 120 jours

12. Retrait du dossier : Sur demande à l'adresse mentionnée au 1, ou téléchargé sur le site <https://achatspublicscorse.com/smac>

13. Renseignements techniques et administratifs : Sur demande à l'adresse mentionnée au 1.

14. Adresse de remise des offres : à l'adresse mentionnée au 1.

16. Autres renseignements : Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros.

Forme juridique du groupement : groupement solidaire. Options et variantes peuvent être proposées.

17. Date limite de dépôt des offres : lundi 4 juillet 2011 à 16h00

18. Date d'envoi à la publication : mardi 14 juin 2011

Le Président,

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

MAIRIE D'ALATA - 20167 ALATA

AVIS AU PUBLIC

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème parution,

Par Arrêté en date du 21 mai 2011, Monsieur le Maire d'Alata, a décidé l'ouverture d'une enquête publique destinée à recueillir les observations du public concerné par le classement dans la voirie communale des voies, réseaux et parkings desservant la partie construite du lotissement « Villaranda » ;

Siège de l'enquête : MAIRIE D'ALATA

Date de déroulement de l'enquête :

Du mercredi 15 Juin 2011 au mercredi 29 Juin 2011 inclus.

Ouverture du registre d'enquête : le mercredi 15 Juin 2011 à 9 heures

Clôture du registre d'enquête : le mercredi 29 Juin 2011 à 17 heures.

Commissaire Enquêteur : Monsieur COLONNA D'ISTRIA Raphaël

Durant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra inscrire ses observations sur le registre d'enquête ouvert à la Mairie d'Alata, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (sauf/samedis, dimanches, jours/fériés et fermetures exceptionnelles).

Le public pourra également adresser des observations écrites par lettre à Mr. le Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Alata, avant la clôture de l'enquête, ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera les :

- Mercredi 15 Juin 2011 de 9h à 12h à la Mairie Village

- Jeudi 23 Juin 2011 de 9h à 12h à la Mairie Annexe d'Alata, route de Calvi

- Mercredi 29 Juin 2011 de 14h à 17h à la Mairie Annexe d'Alata, route de Calvi

A l'expiration du délai mentionné ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le Maire d'Alata. Les pièces soumises à l'enquête et le registre seront transmis au Commissaire Enquêteur dans les 24 heures suivant la clôture de l'enquête ;

Le Maire, Etienne FERRANDI.

COMMUNE DE PASTRICCIOLA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE - ART. 28 DU CMP

Identification de la collectivité qui passe le marché :

Commune de Pastricciola
Village – 20 121 PASTRICCIOLA
Tel : 04.95.28.95.32. Fax : 04.95.28.91.85.

Objet du Marché : Fourniture et pose de compteurs généraux de production et de leurs équipements hydrauliques connexes.

Mode de passation : Procédure adaptée (Article 28 du CMP).

Renseignements complémentaires et retrait du cahier des charges :

Commune de PASTRICCIOLA

Composition du dossier de candidature : Conformément aux articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics.

Les candidats intéressés doivent transmettre un dossier

(candidature et offre sous pli séparés) avant le :

04 juillet 2011 – 12h

A la Mairie de Pastricciola – 20 121 PASTRICCIOLA

Date d'envoi à la publication : 15/06/2011

Le Maire,

Cté Cnes de l'Alta-Rocca

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Cté Cnes de l'Alta-Rocca

Correspondant : Pierre marcellési, Bp 07 - rue sorba, 20170 Levie,
tél : 0495784263, fax : 0495784477, courriel : alta-rocca@wanadoo.fr,
adresse internet : http://www.alta-rocca.fr

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :
Environnement

Objet du marché :

Collecte des points d'apport volontaire

Type de marché de services : 16

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Collecte théorique : 1623 levées / an et transport jusqu'aux différents exutoires

Des variantes seront-elles prises en compte : non.

Prestation divisée en lot : oui

• Possibilité de présenter une offre pour tous les lots

Durée du marché ou délai d'exécution :

en 12 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure :

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 28/06/2011 12:00

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MPA/CCAR-11/02

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/06/2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Communautés de communes de l'alta-rocca,

Correspondant : Denis derudas Bp 07, 20170 Levie, tél : 0495784793, fax : 0495784477, courriel : alta-rocca@wanadoo.fr, adresse internet : http://www.alta-rocca.com

Renseignements relatifs aux lots :

• **Lot 1 :** collecte secteur montagne
collecte des points d'apport volontaire de la partie montagne de la Communauté de communes de l'Alta-Rocca et transport jusqu'au CET de Viggianello
518 levées

Durée : 12 mois à compter de la date de notification du marché.

• **Lot 2 :** collecte secteur littoral

collecte des points d'apport volontaire de la partie littorale de la Communauté de communes de l'Alta-Rocca et transport jusqu'à la recyclerie de Sainte Lucie de Porto-Vecchio
1105 levées

Durée : 12 mois à compter de la date de notification du marché.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE CASTIFAO

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA CARTE COMMUNALE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de CASTIFAO du 08 Juin 2011, la carte communale sera soumise à l'enquête publique durant 30 jours du 1er Juillet au 1er Août 2011 inclus.

Monsieur **BONNOT Pierre Olivier** assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Castifao aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur Mairie de CASTIFAO 20218, lequel les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Castifao

Les 1er Juillet et 15 Juillet de 9h à 12h et le 1er Août de 14h à 17h,
afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Email....

al@informateurcorse.com



04 95 32 89 92

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 07/2011

1. Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le Marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse Résidence ROCADE PADULES
Bâtiment A1 – Route d'Alata BP 11956 20700 AJACCIO CEDEX 9
Tel : 04.95.32.33.12 – Fax : 04.95.32.76.99
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

2. Procédure de passation : La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché : Travaux d'installation d'un équipement de réfrigération pour l'abattoir de Porto-Vecchio.

Code CPV : 45331231- 4 Travaux de froid.

4. Lieu d'exécution : Abattoir multi-espèce de Porto-Vecchio, Commune de Porto-Vecchio, Corse-du-Sud.

5. Délais d'exécution : Deux mois maximum à partir de la notification. L'abattoir étant en exploitation.

6. Caractéristiques principales : Travaux d'installation d'un groupe froid au gaz R404A pour le container à déchets de l'abattoir de Porto-Vecchio, Corse du Sud.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement : Fonds propres de la personne publique. Paiement sur facture mensuelle globale, à 30 jours maximum par virement au moyen d'un mandat administratif.

8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Certificats et attestations prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.

9. Critères de sélection des candidatures :

- candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment remplis et signés ;

- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ;

10. Critères de jugement des offres : Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du code des marchés publics, au regard des critères suivants :

- Valeur technique (60 %)

- Prix (40 %)

11. Délai de validité des offres : 120 jours

12. Retrait du dossier : Sur demande à l'adresse mentionnée au 1, ou téléchargé sur le site <https://achatspublicscorse.com/smac>

13. Renseignements techniques et administratifs : Sur demande à l'adresse mentionnée au 1.

14. Adresse de remise des offres : à l'adresse mentionnée au 1.

16. Autres renseignements : Les offres devront être formulées en langue française et exprimées en euros.

Forme juridique du groupement : groupement solidaire.

Options et variantes peuvent être proposées.

17. Date limite de dépôt des offres : lundi 4 juillet 2011 à 16h00

18. Date d'envoi à la publication : vendredi 10 juin 2011

Le Président,

La SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Vente au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance, Bd Masséria à Ajaccio
JEUDI 28 JUILLET 2011 à 8 HEURES 30

Commune d'AJACCIO, en la copropriété des 44 bis cours Lucien Bonaparte et 44 bis Boulevard Albert 1er, dite, «copropriété Fagni», (cadastrée CK 155 et autres)
Le lot 1131, groupe BI, Immeuble BI, 1er étage, appartement comprenant entrée, séjour avec loggia, 2 chambres, cuisine avec terrasse fermée, salle de bains, wc, pour environ 69m².

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & associés", pour consultation).

MISE A PRIX : 35.000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncés au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés" 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance

Fait et rédigé à Ajaccio,
Le 15 juin 2011
Pour extrait.

S.A. CORSABAIL

Société Anonyme au capital de 2.200.000 Euros
Siège social : 6, Avenue de Paris - Rés. Diamant III - 20000 AJACCIO - R.C.S. AJACCIO B 329.219.968

**PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2010 APPROUVES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2011**

Publication faite en application du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière N° 91.01 du 16 janvier 1991 modifié par les règlements N° 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable

Code Interbancaire 18540 C

Bilan au 31/12/2010

en milliers d'euros

ACTIF	N	N-1
Créances sur les établissements de crédit	2827	14.852
Crédit bail et location avec option d'achat	908	1348
Immobilisations incorporelles		2
Immobilisations corporelles	26	14
Comptes de régularisation	9	12
TOTAL DE L'ACTIF	3770	16.228
PASSIF	N	N-1
Dettes envers les établissements de crédits	633	9785
Autres passifs	11	1644
Comptes de régularisation	20	25
Capitaux propres (hors FRBG)	3106	4774
Capital souscrit	2200	2200
Réserves	422	422
Report à nouveau	440	141
Résultat de l'exercice	44	2011
TOTAL DU PASSIF	3770	16.228
HORS BILAN	N	N-1
ENGAGEMENTS RECUS		
Réglementation comptable	436	827

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE

	N	N-1
+ Intérêts et produits assimilés	303	118
- Intérêts et charges assimilées	156	244
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	518	875
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	442	683
+ Autres produits d'exploitation bancaire		6
PRODUIT NET BANCAIRE	223	72
- Charges générales d'exploitation	186	202
- Dotations aux amortissements et dépréciation sur immo. Incorporelles et Corporelles	4	9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	33	-139
+/- Coût du risque	20	192
RESULTAT D'EXPLOITATION	53	53
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	53	53
+/- Résultat exceptionnel	- 9	591
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions règlementées		1367
RESULTAT NET	44	2011

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2010

I – ACTIF

- Opérations de trésorerie et interbancaires :

Les opérations de trésorerie s'élèvent à 2827 K€ et représentent les comptes ordinaires débiteurs auprès des établissements bancaires.

- Valeurs immobilisées :

Les valeurs d'exploitation immobilisées représentent un montant net de 26 K€, déduction faite d'amortissements d'un montant de 124 K€.

- Crédit bail et opérations assimilées :

Immobilisations en crédit bail et temporairement non louées

Le montant net de ces opérations représente un montant net 908 K€ après amortissements et dépréciations pour 5087 K€;

La provision spéciale s'élève à 1257 K€.

A titre d'information, nous mentionnons que le montant de la réserve latente au 31 décembre 2010 s'élève à 301 K€.

Les immobilisations non louées sont intégralement amorties et provisionnées.

Créances clients et créances rattachées.

Ces créances s'élèvent à 24 K€.

II – PASSIF

- Opérations de trésorerie et interbancaires :

Ces opérations figurent pour 633 K€, ainsi réparties :

Emprunts à terme 622 K€

Intérêts courus sur emprunts 11 K€

- Opération sur titres et opérations diverses.

Ce poste montant s'élève à 30 K€, détaillé comme suit :

Autres passifs fiscaux et sociaux 11 K€

Charges à payer diverses 20 K€

- Capitaux propres 3106 K€

Capital souscrit 2200 K€

Réserve indisponible 2 K€

Réserve légale 220 K€

Réserve facultative 200 K€

Report à nouveau 440 K€

Résultat de l'exercice 44 K€

III - COMPTE DE RESULTAT

L'exercice 2010 a vu la poursuite de la réduction de l'activité en raison de l'arrivée à leur terme des contrats.

1 - Intérêts & produits assimilés.

Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires

Les intérêts & produits assimilés s'élèvent à 303 K€ contre 118 K€ pour l'exercice précédent.

Cette augmentation résulte principalement de la liquidation du compte séquestre, et constitue un élément non récurrent à hauteur de 201 K€.

Produits sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées et de location simple :

Les loyers représentent 518 K€ contre 875 k€, soit une diminution de 40 %.

2 - Intérêts & charges assimilées :

Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires 156 K€

Intérêts sur compte courant CADEC 65 K€

Intérêts sur emprunts à terme 91 K€

Les intérêts des emprunts contractés auprès de la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE sont en diminution en raison des cessions intervenues et de l'amortissement progressif de l'encours.

Charges sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées

Ces charges s'élèvent à 442 K€, réparties comme suit :

Dotation aux amortissements 178 K€

Dotation aux provisions spéciales 250 K€

Dotation aux provisions sur immobilisations données en crédit-bail 14 K€

Le PRODUIT NET BANCAIRE s'élève à 223 K€

4 - Charges générales d'exploitation : 186 K€

Frais de personnel 14 K€

Impôts et taxes 2 K€

Services extérieurs 170 K€

5 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immos. incorporelles et corporelles

Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles 4 K€

Le RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION s'élève à 33 K€

6 - Coût du risque : le coût du risque est positif de 20 K€

Moins values de cessions sur immobilisations corporelles - 89 K€

Reprise de provisions techniques CBI + 91 K€

Reprise de provisions sur créances douteuses + 4 751 K€

Pertes sur créances irrécouvrables - 4732 K€

Le RESULTAT D'EXPLOITATION s'élève à 53 K€

7 - Résultat exceptionnel : - 9 K€

Produits exceptionnels 5 K€

Charges exceptionnelles 14 K€

Le RESULTAT NET s'élève à 44 K€

INFORMATION SUR LES TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2010

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%Capital
Caisse de Developpement de la Corse	377.639	2.077.015 euros	94,41%
Chambre de Commerce et d'Industrie Corse du Sud	15.000	82.500	3,75 %
Ville d'Ajaccio	7360	40.480	1,84%
F. DOMINICI	1	5	NS
	400.000	2.200.000 euros	100,00%

Toutes les actions sont des titres ordinaires de 5,50 euros de valeur nominale.

Attestation des commissaires aux comptes

Les comptes 2010 comportent l'attestation suivante :

« Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels, qui ont fait l'objet d'une certification sans réserves dans mes rapports en date du 6 mai 2011 ».

Le rapport de gestion peut être consulté sur demande adressée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, Corse du Sud.

Pour Avis,
Le Président.

25

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Type d'organisme : Région.
Objet du marché : Travaux de réhabilitation et aménagements pédagogiques - Cité Technique de Montesoro - Bastia
Type de travaux : Exécution.
Lieu d'exécution : Cité Technique de Montesoro à Bastia.
Code NUTS FR83.
L'avis implique : Un marché public.
Caractéristiques principales : Démolition, maçonnerie, traitement de joints d'étanchéité, menuiseries intérieures et extérieures, cloisons modulaires, peintures, sols collés, faux plafonds, électricité : courants forts, courants faibles, chauffage, ventilation, plomberie.
Options : Oui.
Des variantes seront-elles prises en compte : Non.
Prestations divisées en lots : Oui.
Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.
Durée du marché ou délai d'exécution : **Durée en mois :** 3 (à compter de la notification du marché).
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Les prix sont fermes.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Pas de forme imposée
Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : l'euro.
Conditions de participation
Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.
Marchés réservés : Non.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
==== Candidature ====
Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf
La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante : http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)
Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet
La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat
Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre
Moyens en personnels, matériels dont dispose le candidat
Candidats :
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
Prix (60 %)
Valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique (40 %)
Type de procédure : Procédure adaptée.
Date limite de remise des offres : Lundi 27 juin 2011 à 16 heures
Délai de validité des offres : **Durée en jours :** 180 (à compter de la date limite de réception des offres).
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0167.
Date d'envoi du présent avis à la publication : Vendredi 10 juin 2011
Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse.
Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO CEDEX. Adresse internet: <http://www.corse.fr>
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.
Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service de la Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 AJACCIO. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse - Service des Bâtiments d'Enseignement - Bd Danesi , F-20411 BASTIA Cedex 1. Tél: 0495348621
Courriel : sbe@ct-corse.fr
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex 1
Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral, F-13282 Marseille
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de corse, Direction Juridique et Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1
Renseignements relatifs aux lots :
Renseignements relatifs aux lots
Démolition, maçonnerie, traitement de joints d'étanchéité
LOT n°01 : Démolition, maçonnerie, traitement de joints d'étanchéité
LOT n°02 : Menuiseries intérieures et extérieures, cloisons modulaires
Option : Imposte vitré en Bio-industrie + brises soleils extérieurs
LOT n°03 : Peintures, sols collés, faux plafonds, nettoyage
LOT n°04 : Electricité : courants forts, courants faibles
Option : Remplacement des luminaires
LOT n°05 : Chauffage, ventilation, plomberie
Option : Ventilation mécanique supplémentaire en salle 207
Les pièces techniques (CD) seront à disposition auprès du Service des bâtiments d'Enseignement, Bd Danesi , F-20411 BASTIA Cedex 1. Tél: 0495348621
Courriel : sbe@ct-corse.fr



58

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité Territoriale de Corse.
Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif, Collectivité Territoriale de Corse Service Commande Publique 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64, télécopieur : 04-95-51-66-21, courriel : commande.publique@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.
Annonce n°27, B.O.A.M.P. 95 B du 14 mai 2011.
Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 11s0157.
Objet du marché : transport Aller Retour et manutention des œuvres de l'exposition "Mare Nostrum - les Corses et la Mer".
Catégorie de services : 2.
Code NUTS : FR83.
CPV - Objet principal : 60100000.
Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique appréciée au vu du contenu du mémoire technique : 40 % ;
- prix : 40 % ;
- délai d'exécution : 20 %.

Type de procédure : procédure adaptée.
Attribution du marché ou du lot : Transport Aller Retour et manutention des œuvres de l'exposition "Mare Nostrum - les Corses et la Mer".
Nom du titulaire / organisme : Bovis transports SA, zi des Ciroliers - 1, bis rue Edouard Aubert, 91712 Fleury Merogis.
Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 138.308,00 euros.
Date d'attribution du marché : 3 juin 2011.
Une enchère électronique a été effectuée : non.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique 22 Cours grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 juin 2011.

86

SARL F.G.R

Au capital de 7500 euros
Ancien BAR EXCELSIOR
20620 Biguglia Village

Avis est donné de la constitution de la SARL «F.G.R.» au capital de 7500 euros.
Siège : Ancien BAR EXCELSIOR, 20620 Biguglia Village
Objet : L'exploitation d'un débit de boisson, bar, restaurant, et en général toutes activités en relation avec l'objet principal
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia
Gérant : Monsieur Franceschetti Ange Louis, demeurant, Villa Franceschetti, 20620 Biguglia, Village, né le vingt trois février mille neuf cent soixante dix huit, marié, de nationalité française.

Fait à Biguglia, le 01 juin 2011
Le gérant.

45

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2011, la SARL U LIVANTI, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° 385 102 884, a donné en location gérance à Monsieur Cozzani Barthélemy, un fonds de commerce de Alimentation de détail, grande restauration saisonnière, à l'enseigne U LIVANTI, situé à Trinité, 20137 Porto-Vecchio
Le présent contrat a commencé le 1er juin 2011 pour se terminer le 30 septembre 2011.

Pour avis,

54

INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION-GERANCE

Correctif de l'annonce N° 6365 du 20/05/2011

Il fallait lire :
La Société LE COCO PALM représentée par Mlle Caroline Luciani, sa gérante
A donné en location-gérance à :
La Société d'exploitation Marina di Santa Giulia représentée par Mr Olivier Jean David, son gérant
Un fonds de commerce de restauration/grill et non de Bar-piscine-restaurant, location de transats pour une durée de 6 mois à compter du 01/05/2011 non renouvelable.

Pour insertion.

75

CORSICA VINU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège sodal : Route du bord de mer
20260 Lumio (Corse)
482 770 047 RCS Bastia

- L'associé unique par une décision en date du 31 décembre 2010, après avoir entendu le rapport de Monsieur SERGE RICCO, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

Notre Site

www.corse-information.info

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 06/2011

1. Identification de la Collectivité qui passe le marché :

Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse
Résidence Rocade Padules
Bâtiment A1 - Route d'Alata
BP 11956 - 20700 Ajaccio Cedex 9
Tel : 04.95.32.33.12 - Fax : 04.95.32.76.99,
Email : jpgiansily.smac@wanadoo.fr

2. Procédure de passation :

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

3. Objet du Marché :

Fourniture et installation d'équipements d'abattoirs.

4. Code nomenclature :

Code CPV : 45873230-4 Equipements d'abattoirs.

5. **Durée du marché :** Le délai global d'exécution du marché est fixé à deux mois à compter de la notification.

6. Caractéristiques principales :

Le Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse souhaite voir installer des équipements d'abattoirs (découpe et sanitaire) sur les sites d'abattage de Bastelica, Cozzano, Cuttoli et Porto-Vecchio.

La présente consultation comporte 4 lots :

Lot n° 1 : Fourniture et installation d'équipements d'abattoir pour l'abattoir de Bastelica,
Lot n° 2 : Fourniture et installation d'équipements d'abattoir pour l'abattoir de Cozzano,
Lot n° 3 : Fourniture et installation d'équipements d'abattoir pour l'abattoir de Cuttoli,
Lot n° 4 : Fourniture et installation d'équipements d'abattoir pour l'abattoir de Porto-Vecchio,

Les soumissionnaires peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées en application de l'article 98 du Code des Marchés Publics, dans un délai de 30 jours, délai à compter de la date de réception de facture.

8. Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations prévus à l'article 45 et 46 du Code des Marchés Publics et détaillés dans le règlement de consultation.

9. Critères d'élimination des candidatures :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées dûment remplis et signés ;
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation.

10. Critères de choix des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants : Valeur Technique (coefficient 6) ; Prix (coefficient 4)

11. Délai de validité des offres :

120 jours

12. Retrait du dossier et renseignements d'ordre technique :

Adresse mentionnée au 1 ou téléchargé sur le site : <https://www.achatspublicscorse.com/smac>.

13. Adresse où les offres doivent être remises et renseignements d'ordre administratif :

Adresse mentionnée au 1. Aucune offre ne sera reçue par voie électronique ni support informatique.

14. Rédaction des Offres / Prix :

Les offres devront être rédigées en Français et les prix exprimés en Euros.

15. Date limite de dépôt des offres :

lundi 4 juillet 2011 à 16 heures

16. Date d'envoi de la publication :

vendredi 10 juin 2011

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.39
FAX : 04.95.38.47.41

2. OBJET DU MARCHÉ :

ACQUISITION D'UNE TABLE D'ORIENTATION (COMMUNE DE SAN NICOLAO)

3. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le marché a été attribué à ESA pour un montant de : 5 909.00 euros H.T.

5. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION :

9 juin 2011.

Le Président,
François BERLINGHI.

Email....

al@informateurcorse.com



04 95 32 04 40

SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS »

Avocat au Barreau d'AJACCIO
2 Rue François Pietri
Résidence Prince Impérial - 20090 AJACCIO

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

Au Palais de Justice d'AJACCIO, au plus offrant et dernier
enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO,

JEUDI 28 JUILLET 2011 A 8 HEURES 30

- 1er LOT DE LA VENTE :

- Sur le territoire de la commune de FRASSETO, au cœur du village à environ 40 Km d'AJACCIO, dans le Parc Naturel régional.

Dans une maison en pierre de type Corse cadastrée section C 568 lieudit «Vignaccia» à laquelle on accède par une route située 50 mètres sur la gauche avant la place de la fontaine au panneau indicateur « VUTERA TASSU ».

Un appartement sur deux niveaux situé coté amont, à droite en regardant l'aval.

Avec attenante à la maison, une parcelle de terre cadastrée C 662 pour 1 are 50ca ou 150 m².

C'est un petit jardin (2 planches) situé non loin de la maison, en bordure de la voie publique.

(visites possibles sur rendez-vous avec le cabinet).

- 2ème LOT DE LA VENTE :

Dans la même maison, côté aval, en rez-de-chaussée, une pièce en profondeur avec petite cuisine dans placard d'environ 20 m² (7 x 2,70) donnant sur le village en mauvais état comme le dessus.

- 3ème LOT DE LA VENTE :

Diverses parcelles de terre.

Au lieudit VIGNALI : La parcelle cadastrée C 329 pour 41 ca ou 41 m².

C'est une petite parcelle à la périphérie du village en bordure d'un ravin, difficilement accessible.

CODU DI VACCHI : Cadastres D 525 pour 27 a 93 ca, D 526 pour 3 a 37 ca, D 527 pour 13 a 50 ca, D 528 pour 34 a 70 ca

TOTAL de l'ensemble : 79 a 50 ca ou 7.950 m²

Ces parcelles sont en état de maquis et châtaigniers. Elles sont traversées par un chemin de service et sont situées en dehors de la zone agglomérée du village, le tout constituant le 3ème lot de la vente, en l'état.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au cabinet de la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS » pour consultation).

MISE A PRIX :

- 1er lot : QUARANTE QUATRE MILLE CINQ CENT EUROS (44.500 €)

- 2ème lot : CINQ MILLE CINQ CENT EUROS (5.500 €)

- 3ème lot : SIX MILLE EUROS (6.000 €)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé le 6 juin 2011 au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO par la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS ».

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO avec consignation préalable de 10 % de la mise à prix, et dont il faut justifier à l'audience.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

Au cabinet de la SELARL « Cabinet Juridique P. MARCIALIS », 2, Rue François Pietri, 20000 AJACCIO,

Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio le 10 juin 2011
Pour la SELARL le gérant. P. MARCIALIS

SA LANCON

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.400.000 euros
Siège : Strada Vecchia - 20290 Borgo - RCS Bastia : 495 820 177

CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30 juin 2011 à 10 heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs ;

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;

- Affectation du résultat ;

- Questions diverses

Pouvoirs en vue des formalités

Pour avis, Le Président.

COMMUNE DE PIANELLO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

TRAVAUX

- 1) **Organisme qui passe le marché** : MAIRIE DE PIANELLO - 20172 PIANELLO
- 2) **Objet du marché** : Réhabilitation du bâtiment communal «A Caserna », Création de trois logements sociaux
- 3) **Caractéristiques principales** : Une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Travaux de démolition et de gros œuvre (dalle béton, planchers hourdis, parpaings). Réfection toiture en lauzes (120 m²), reprise de linteaux en pierres. Ravèlement des façades (290 m²). Remplacement des menuiseries bois. Peinture intérieure (930 m²). Carrelage (300 m²). Electricité, plomberie, VMC pour 3 appartements.
- 4) **Conditions de participation** :
Critères de sélection des candidatures :
- Capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
- Les candidatures qui sont accompagnées :
- De la lettre de candidature (DC1).
- De la déclaration du candidat (DC2).
- Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP.
- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).
- 5) **Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
• 50 % : Valeur technique de l'offre
• 35 % : Prix des prestations
• 15 % : Délai d'exécution
- 6) **Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu** : Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>
- 7) **Procédure** : Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).
- 8) **Conditions de délai** : Les offres devront parvenir à la mairie, avant le lundi 11 juillet 2011 à 12h00.
- 9) **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Bastia
- 10) **Date d'envoi de l'avis à la publication** : Le 14/06/2011.

SARL NCBT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : ZA RN 2000
20250 CORTE
522 134 808 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/06/2011, il résulte que :
A la suite de la démission de l'actuel gérant, Monsieur Jean Noël CORAZZINI, l'associé unique de la SARL NCBT a désigné comme gérante non statutaire pour une durée indéterminée : Madame Karine CORAZZINI née COLONNA, née le 30/05/1981 à Nice, de nationalité française, demeurant PLACE PADOUE 20250 CORTE
Le nom de Monsieur Jean Noël CORAZZINI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de Karine CORAZZINI née COLONNA.
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis la gérante,

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous les départements de France....

Consultez-nous !

Téléphone : 04 95 32 04 40

Téléphone : 04 95 32 89 92

(Ligne directe Annonce légale)

Télécopie : 04 95 32 02 38

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 06 juin 2011, le Tribunal prononce la résolution du plan et la liquidation judiciaire à l'égard de :
Josiane Gambini, ayant son siège social 33, Avenue de Valdoniello, 20224 Calacuccia.
Forme : Profession libérale
Activité : Chirurgien Dentiste
Juge commissaire : Olivier Schweitzer, Juge commissaire titulaire et Michel Huber, Juge commissaire suppléant.
Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietratera, 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : F/F Le Greffier

SARL LE MEDITERRANEE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 136.200 euros
Siège : Porto - Marine - 20150 Ota
RCS : 492 133 186

Par assemblée en date du 22 mai 2011, la collectivité des associés a décidé de nommer Monsieur Damiani Daniel, né le 19 juin 1986, demeurant à Lieu-dit Porto Vaïta, Résidence Mare Nostrum, 20150 Ota, pour une durée indéterminée aux fonctions de co-gérant aux côtés de Monsieur Damiani Pascal.
RCS : Ajaccio

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à San Giuliano du 15/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **VISTA MARINA**,
Siège social : Fiori d'Alesani 20230 SAN GIULIANO,
Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1.000 euros,
Gérance : Mr Joseph CECCOLI, demeurant Fiori d'Alesani 20230 SAN GIULIANO,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30 mai 2011, enregistré le 15/06/2011 à la recette des impôts de Porto Vecchio Bordereau 2011/208, case n°1,
La Société LOGO STORE, Société à responsabilité limitée au capital de 30.500 €, ayant son siège social à Bonifacio (20169), 99 bis Quai J. Comparetti, immatriculée sous le numéro 384 812 608, R.C.S. Ajaccio
A cédé à la société TOUS MES T-SHIRTS, Société à responsabilité limitée au capital de 6.875 €, ayant son siège social à Clichy (92110) 32, rue Fernand Pelloutier, immatriculée sous le numéro 532 448 438, RCS Nanterre le fonds de commerce sur Internet, dont l'activité est la vente de t-shirts personnalisés sur Internet, constitué de la clientèle attachée au Site « Allmyshirts.com » notamment grâce à l'enseigne « Allmyshirts » et aux noms de domaine www.allmyshirts.com, www.allmyshirts.fr et www.allmyshirts.net.
Les locaux où le Fonds est exploité, sis Bonifacio (20169), 99 bis Quai J. Comparetti, continueront d'être exploités par le vendeur dans le cadre de son autre activité de commerce de détail en habillement, aucun droit au bail n'étant donc repris par l'acquéreur. L'acquéreur a déclaré disposer de locaux suffisants pour exploiter le Fonds objet des présentes.
Moyennant le prix principal de 80.000 Euros.
L'acquéreur aura la propriété et la jouissance du fonds le 30 mai 2011 à zéro heure.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications au siège social du vendeur.

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes de l'AGO du 31 mai 2011 de la société PASCAL CECCALDI PRODUITS PETROLIERS ET DERIVES, société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros dont le siège social est à Ajaccio (20090) Station Esso - Quartier Aspretto, RCS AJACCIO 384 899 985, les associés ont constaté la démission de Monsieur Jean-Pierre Mufraggi de ses fonctions de président à compter du 31 mai 2011 et ont nommé en qualité de nouveau président à compter du 31 mai 2011 Monsieur Pascal Eugène Ceccaldi demeurant à Ajaccio (20000) La Closerie Saint François - 14, boulevard Pascal Rossini pour une durée indéterminée.

Pour avis. Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **CORSE GESTION IMMOBILIERE INVESTISSEMENTS**
Nom commercial : CO GIM INVESTISSEMENTS
Siège : Villa A SUARELLA Route de l'Aéroport 20290 BORGIO
Objet : apporter d'affaires, consultant, négociateur, médiateur, prestataire de services, intermédiaire dans tous domaines et tous services aux entreprises et aux particuliers ; recherche et mise en relation de partenaires dans tous domaines, (économiques commerciaux, financiers, mobiliers, immobiliers ...), représentation, aide à la rédaction, transactions, étude, ingénierie, communication, recrutement, création et gestion de sites internet et activités connexes.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Capital : 1.500 euros numéraire
Gérante : Cristina NECHIFOR demeurant lotissement Razzetia route supérieure de Cardo 20200 BASTIA
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis : la gérance - signature

DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA (20200) le 7 Juin 2011.
La Société COTRAC, SNC au capital de 3048,98 euros dont le siège social est à FURIANI (20600) - RN 193, 329 869 242 RCS BASTIA
A donné en location-gérance à :
Monsieur Bernard GUERRIERI
Demeurant à AJACCIO 20000, Les Colines de Salaro, Résidence Le Colysée, Bâtiment C2
Un fonds de commerce de SNACK, BRASSERIE, connu sous l'enseigne «O BISTRO », sis à AJACCIO (20167) Centre Commercial La Rocade, à compter du 1er juin 2011 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Pour insertion.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde - Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 06 juin 2011, le Tribunal a prononcé le redressement judiciaire à l'égard de : Ange Mattei, ayant son siège social à Miglia Vignale, 20290 Borgo
Forme : Profession libérale
Activité : Masseur Kinesithérapeute
Juge commissaire : Olivier Schweitzer, Juge commissaire titulaire et Michel Huber, Juge commissaire suppléant.
Date de cessation des paiements/ provisoirement le 6 juin 2011
Mandataire judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietratera, 20289 Bastia Cedex
Les créances sont à déclarer dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

Pour extrait : F/F Le Greffier

al@informateurcorse.com



La SCP MORELLI MAUREL & ASSOCIES

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Vente au plus offrant et dernier enchériseur,
au Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio, Bd Masséria

JEUDI 28 JUILLET 2011 à 8 HEURES 30

Commune de SERRA DI FERRO, Lieu-dit «Cala di Becco», et «Les Arbousiers», dans la copropriété les Cistes (cadastrée D12, 13 et 484), le lot 108.

Soit un appartement au niveau 0, bâtiment B 28 composé d'un séjour, avec coin cuisine, une chambre, une salle de bains, wc, terrasse, avec la jouissance exclusive et perpétuelle d'une partie de jardin située au droit de la terrasse.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & associés", pour consultation).

Visite le mercredi 6 juillet 2011 de 10 à 12 heures, par le Ministère de Maître de Peretti Della Rocca, Huissier de Justice à SARTENE.

MISE A PRIX : 40.000,00 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncés au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d' Avocat inscrit au Barreau d' Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel & Associés" 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance

Fait et rédigé à Ajaccio,
Le 16 juin 2011
Pour extrait.

COMMUNE DE LURI

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur COMMUNE DE LURI Casa Cumuna
20228 LURI - Tel: 04.95.35.00.15 - Fax: 04.95.35.05.80
Mail: mairiedeluri@wanadoo.fr

2. Objet du marché : Travaux divers de voirie et réseaux à bons de commande (période 2011-2013)

3. Caractéristiques principales : Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

Divers travaux de voirie (entretiens, réparations, améliorations, élargissement, sécurisations, soutènements, équipements, aménagements architecturaux, etc ...) et de réseaux divers (extensions, réparations, interventions urgentes, entretiens, renforcement localisés, mises en conformité, etc ...) avec fourniture des équipements et des matériaux et exécution de toutes les sujétions connexes nécessaires.

Montant du marché maximum : 150.000.00 € Hors Taxes

4. Conditions de participation :

Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

5. Durée du marché ou délais d'exécution :

Le délai d'exécution de chacune des interventions commandées est laissé à l'initiative des candidats conformément à l'article 4.1 du C.C.A.P. La durée globale du marché est 24 mois (non renouvelable) à compter de sa notification.

6. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.

7. Procédure : Procédure Adaptée

8. Conditions de délai

Date limite de réception des offres : Lundi 04 Juillet 2011.

Date minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 15 Juillet 2011.

10. Adresses complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA

Tel: 04.95.31.16.27 - Fax: 04.95.32.29.23

contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier au format papier :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

Obtention du dossier par voie électronique : oui

Envoi des candidatures et des offres :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

Le Maire,
Georges GERMONI.

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

Place Capiassi - 20220 Santa Reparata di Balagna

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LA RÉALISATION
DE VOIE ET RESEAUX POUR LA CRÉATION
D'UN HAMEAU NOUVEAU

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ - POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA
Place Capiassi - 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA
Tél : 04.95.60.08.68 - Fax : 04.95.60.49.08

II. REMISE DES OFFRES ET RENSEIGNEMENTS :

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA
Place Capiassi 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA
Tél : 04.95.60.08.68 - Fax : 04.95.60.49.08

III. TYPE D'ACHETEUR : Collectivité Locale.

IV. OBJET DU MARCHÉ - PRESTATION DE SERVICE :

Réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de voie et réseaux divers (Voirie, A.E.P, Assainissement, Electricité, Téléphone, Parking, Espaces verts).

V. CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée art 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du Code des Marchés Publics en cas d'attribution du Marché est de cinq jours (5).

VI. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

En application des articles 43, 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

DC1, DC2, attestations de régularité fiscale et sociale, références, qualifications et moyens.

Une offre de prix.

VII. CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Les délais (production de l'APS et l'APD) pour 60%.
2. Le prix pour 40%

Le prix de la prestation tiendra compte d'une estimation forfaitaire H.T de travaux de 300.000 euros

VIII. MODALITÉS :

La langue utilisée pour la présentation du dossier sera le français et la monnaie l'euro.

IX. RECOURS :

La juridiction compétente sera le tribunal administratif de Corse situé à BASTIA.

Les délais de recours sont de deux mois pour le référé pré-contractuel à compter de la décision de rejet et de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution pour le recours de plein contentieux.

X. DATE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 18 juillet 2011 à 12 heures.

XI. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : Le 16 juin 2011.

Le Maire,
Ange-François VINCENTELLI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 16/06/2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : EMMA PK,
Siège social : Les Balcons d' Ajaccio, Villa 10, Quartier d'Aspretto 20090 AJACCIO,

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1.000 €uros,

Gérance : Mr Jérôme PAOLI demeurant Les Balcons d' Ajaccio, N°10, Quartier d'Aspretto 20090 AJACCIO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

La Gérance,



04 95 32 04 40

SPORTING CLUB DE BASTIA

Société Anonyme à Objet Sportif
Au capital de 40.000 euros
Siège : Stade Armand Cesari
20600 Furiani - Bastia : B 412 045 122

Aux termes d'une délibération du 15 juin 2010, le Conseil de Surveillance a : Nommé Monsieur Jean Noël Filippi, demeurant, Stade Armand Cesari, 20600 Furiani, en qualité de membre du Directoire, en remplacement de Monsieur Jean-François Ghipponi, et ce pour la durée du mandat de ce dernier.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE, N°6368, du 17/06/2011 au 23/06/2011, concernant la liquidation de la SARL "P I", une erreur de date a été commise :

Il fallait lire :

A compter du 31/12/2010

Au lieu de :

A compter du jour de ladite assemblée.

Pour Avis,

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE - TRAVAUX

- Organisme qui passe le marché :**
MAIRIE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA
Place Capiassi - 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA
 - Objet du marché :** Elargissement du chemin communal N°20 - 2ème tranche
 - Décomposition en lots :**
Lot n°1 : Génie civil
Lot n°2 : Garde-corps
- Possibilité de présenter une offre pour un lot ou l'ensemble des lots
- Caractéristiques principales :**
Lot n°1 : Construction d'un mur de soutènement en béton avec habillage en pierres (115 ml X 2 à 4 m de ht)
Lot n°2 : Garde-corps fer forgé (115ml)
 - Condition de participation :**
Critères de sélection des candidatures :
- Capacités professionnelles, techniques et financières
- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP
- Les candidatures qui sont accompagnées :
De la lettre de candidature (DC1)
De la déclaration du candidat (DC2)
Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP
Liste des références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente)
 - Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
- 50% : Valeur technique de l'offre
- 25% : Prix des prestations
- 25% : Délai d'exécution
 - Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :**
Par téléchargement gratuit sur profil acheteur : <http://www.kleoon.com>
 - Procédure :** Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)
 - Condition de délais :**
Les offres devront parvenir à la mairie, avant le vendredi 22 juillet 2011 à 12 heures
 - Instance chargée des procédures de recours :**
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex
 - Date d'envoi de l'avis à la publication :** Le 15 juin 2011

Le Maire,

Ange-François VINCENTELLI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés établi à MACINAGGIO en date du 19 mai 2011, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SERDOLACCIO**
Siège social : Lieu Dit Pian Delle Borre, 20248 MACINAGGIO (Corse)
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement, de tout immeuble et/ou bien immobilier.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 100 euros
Gérance : - Jean Louis CRISTINI, demeurant RESIDENCE LES PINS PARASOLS, LE MELEZE BAT 3, BD BENOITE DANESI, BASTIA (Corse),
Agrément des cessions :
Immatriculation : Au registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le gérant.

HELIO COGNOCOLI

Société par actions simplifiée
Au capital de 1500 €
Siège social : Lieudit Terminelli
Bergerie Allioti
20123 COGNOCOLI - MONTICCHI
519 271 209 RCS Ajaccio

Par décision du 23 mai 2011 l'associé unique d'Helio Cognocoli a procédé à l'émission de 50.500 actions nouvelles ordinaires et 148.000 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Par décision du 10 juin 2011, le Président d'Helio Cognocoli a :
- Constaté l'augmentation du capital social de la société ayant résulté de la souscription de l'intégralité des 198.500 actions nouvelles et ayant eu pour effet de porter son montant initial de 1500 € à 200.000 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le Président,

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE
NOTARIAL A PRUNELLI DI FIUMORBO
Maître FRANCOIS GRIMALDI,
Notaire associé

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par : Maître François GRIMALDI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO le 28 mai 2011, enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 14 juin 2011, bordereau n°2011/662, Case n° 2.

Madame Marie Françoise TADDEI, commerçante, veuve, non remariée, de Monsieur François Antoine TORRE, demeurant à ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse) PIETRAPOLA LES BAINS.

A confié à :

La Société dénommée GEMINIANI Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.400,00 euros ayant son siège social à ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse) Etablissement thermal PIETRAPOLA en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA constituée sous sa forme, dénomination et capital pour une durée de 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés aux termes de ses statuts établis sous seing privés le 9 mai 2011 régulièrement enregistrés.

L'exploitation à titre de location gérance :

De la branche d'activité d'HOTEL RESTAURANT dépendant d'un fonds de commerce situé et exploité à ISOLACCIO DI FIUMORBO (Haute-Corse) lieu-dit BAGNI à PIETRAPOLA ainsi que les éléments corporels et incorporels attachés pour lequel fonds Madame TORRE est immatriculée au registre du commerce de BASTIA, SIREN 315 184 655

A l'exclusion de l'activité d'ETABLISSEMENT THERMAL, expressément réservé au bailleur et ne faisant pas partie de la location gérance.

Pour une durée débutant le 1er juin 2011 pour se terminer le 5 novembre 2011 non renouvelable par tacite reconduction.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds, qui incomberont également au gérant.

Le présent avis a pour but de prévenir les tiers que l'exploitation du fonds concernant l'activité d'HOTEL RESTAURANT sera assuré sous la seule responsabilité du gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis

Signé **FRANCOIS GRIMALDI**
Notaire

CORSEOL

SA au capital de 38.112,25 euros
RCS Bastia B 421 504 804
Siège social : Lot. L'Alivì, 20214 Calenzana

Par lettre recommandée en date du 01 avril 2011 la Société THEOLIA SA, administrateur de la société CORSEOL SA, a désigné en qualité de représentant permanent Monsieur Fady KHALLOUF, demeurant 102 boulevard des Courcelles 75 017 Paris en remplacement de Monsieur Jean-François AZAM. Par lettre recommandée en date du 06 avril 2011, la société THEOLIA Participations, administrateur de la société CORSEOL SA, a désigné en qualité de représentant permanent Madame Fernanda ALONSO demeurant 75 rue Denis Papin 13 100 Aix en Provence en remplacement de Monsieur Thierry PAROLA.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 25/05/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IN CASA

Siège social : 4 Quartier Neuf C/o Pierra Simeoni, CALVI (Corse)

Objet : La prise de participations dans toutes sociétés en France ou à l'étranger.

La gestion, l'acquisition, l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers. l'exploitation d'un restaurant, d'un établissement de plage.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Gérance : Monsieur Hervé DELOUIS, demeurant 4, Quartier Neuf, CALVI (Corse),

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention, la gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 juin 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : PIETRI SERVICES

Siège : 9, Chemin du Flenu, 20200 San Martino di Lota

Objet : Location de bateau. Création d'une base nautique. Service de conciergerie, avec location de voitures ou sans agent d'affaires, apporteur d'affaires, intermédiation diverse sauf réglementation. Achat, vente et de meubles, show room. Événementiel.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros uniquement en numéraires

Gérance : M. Nicolas Tripièr, demeurant 9, Chemin du Flénu, 20200 San Martino di Lota, a été nommé gérant

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

Suivant acte S.S.P. en date à SAGONE (VICO) du 08 Juin 2011, enregistré à AJACCIO le 09 Juin 2011, Bordereau 2011/396, Case 1, la Société DOLCI - Société à Responsabilité Limitée au capital de 1500 €uros dont le siège social est à VICO (CORSE DU SUD) Centre Commercial de SAGONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° B 485 201 834, a cédé à la Société Glaces GERONIMI - Société à Responsabilité Limitée au capital de 10000 Euros dont le siège social est à VICO (CORSE DU SUD) Centre Commercial de SAGONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° B 529 637 241, la partie « fabrication de glaces » du fonds de commerce de Bar-Pâtisserie-Glacier à l'enseigne « Glaciers GERONIMI » exploité à VICO (CORSE DU SUD) Centre Commercial de SAGONE, moyennant le prix de 29.150 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er Avril 2011.

Les oppositions seront reçues au siège de la Société acquéreur où il a été fait, à cette fin élection de domicile.

Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis.

email.....

al@informateurcorse.com

Notre
Site

www.corse-information.info

Tournoi du 21 Mai au 5 juin de l'A.S.P.T.T. Bastia

Éblouissants, Marie Gaillot et Nicolas Fonti

Ce superbe tournoi de l'ASPTT Bastia qui s'est déroulé pendant 15 jours à Biguglia a été une grande réussite pour le Président José Simoni et le juge arbitre Albert Ghione.

Plus de 304 participants s'en sont donné à cœur joie et ont offert aux responsables, mais aussi au nombreux public, leurs incontestables qualités.

Un tournoi, comme on peut le comprendre, qui fut pendant ces quinze jours très apprécié.

Si dans l'ensemble les diverses catégories ont mis à jour leurs possibilités, il est clair que dans le tableau senior aussi bien filles que garçons ont littéralement ravi les amoureux de ce sport qui continue à les sidérer.

Dans la catégorie Dames, **Marie Gaillot** s'est montrée au-dessus de ses adversaires et a logiquement remporté le trophée face à **Christelle Vela** et **Estelle Minne**. Il est clair que cette redoutable joueuse du **TC Miomo** a les moyens de se propulser plus haut. Elle devra pour cela continuer à travailler avec passion.

Chez les Messieurs, les deux frères, **Nicolas** et **Jérôme Fonti** qui appartiennent au **TC Folelli** ont séduit le nombreux public qui les a attendus



jusqu'au bout pour suivre cette rencontre passionnante.

Nicolas Fonti, plus expérimenté que son jeune frère, s'est finalement imposé mais non sans mal dans cette partie très indécise.

On précisera toutefois que **Jérôme** fut, lui aussi, très courageux et très volontaire.

Un combat qui a ravi tout un chacun, mais ce jeune garçon s'il persiste dans cette voie, ne va pas tarder à faire parler de lui car il possède de réelles qualités.

Le Palmarès

CATÉGORIES SENIORS +

Messieurs 55

Finaliste : Fremanger Christian
Vainqueur : Bartoletti Philippe - 0/6 - 2/6

Messieurs 45

Finaliste : Gaillot Thierry
Vainqueur : Bansard Daniel - 4/6 - 6/3 - 6/4

Messieurs 35

Finaliste : Maurel Pierre
Vainqueur : Foucras Christophe - 6/4 - 6/2

Dames 35

Finaliste : Olivieri Josée
Vainqueur : Fratani Pascale - 5/7 - 6/4 - 6/1

DOUBLES

Doubles Mixtes

Finalistes : Pergola / Douchet
Vainqueurs : Hassing / Hatt - 6/4 - 7/6

CATÉGORIES JEUNES

Filles 9-10 Ans

Finaliste : Capel Elise
Vainqueur : Castola Lelia - 5/2 - 3/5 - 5/4

Garçons 9-10 Ans

Finaliste : Touzeau Terence
Vainqueur : Paolacci Nicolas - 5/0 - 5/2

Garçons 11-12 Ans

Finaliste : Breslau-Patoue Hugo
Vainqueur : Vaireaux Emilien - 6/0 - 6/0

Filles 13-14 Ans

Finaliste : Marcellino Chloé
Vainqueur : Ferrandi Andréa - 6/0 - 7/5

Garçons 13-14 Ans

Finaliste : Savelli Charles
Vainqueur : Soreda Pierre - 6/1 - 6/1

Filles 15-16 Ans

Finaliste : Ferrandi Andréa
Vainqueur : Maurel Margaux - 6/2 - 6/1

Garçons 15-16 Ans

Finaliste : Pietri Maxime
Vainqueur : Jennepin J.B - 6/0 - 6/0

TABLEAU SENIORS

Dames

1/2 Finalistes : Minne Estelle / Rey Melissa
Finaliste : Vela Christelle
Vainqueur : Gaillot Marie 6/1 - 7/5

Messieurs

1/2 Finalistes : Foucras Christophe / Jennepin Jean-Baptiste
Finaliste : Fonti Jérôme
Vainqueur : Fonti Nicolas 6/4 - 7/6

Vagabondage

Quandu u veranu s'affacca, les foires et autres «cuncolte» sont légion... Fiera di u casgiu, di l'oliu, di l'amandulu...

Les offres ne manquent pas, sans oublier le clin d'œil au miel. Ainsi les butts de sorties existent-ils, souvent agrémentés de petites auberges, çà et là, que vous dénicheriez après quelques tours de roues et que, peut-être, des amis vous aurent indiquées.

Et croyez-moi, ces auberges existent. Bien sûr, les fameuses «Mamone» et autres «caccare» ont peut-être disparu mais bien des filles (mères aujourd'hui) ont hérité de leur savoir...

Alors, n'hésitez pas à leur rendre visite surtout si le bouche à oreille vous a appris qu'elles sont amoureuses de leur terroir.

Lionel Jospin a donné le coup d'envoi d'un match de foot. Au passage, un «macagneur» lui a dit : «Dégage !».

Football, toujours, avec les Lyonnaises, meilleures que les garçons. Elles sont championnes d'Europe en battant les Allemandes de Postdam, grâce à un but malin de Renard qui a consolé le Président Aulas.

Ça y est, l'A.C.A est en première division, presque sans faire de bruit, et question de génération, je ne puis m'empêcher de penser aux Federicci, Marcaggi, Ottavy, puis au talent de Jean-Jean Marcialis et au punch d'Etienne Sansonetti...

Le football corse vient de vivre une année fabuleuse.

Bravo et gloire à tous et à toutes les divisions !

Eh oui, éternel football corse - car c'est la terre qui forge les talents !

Et il y en a, du talent aussi, en terre catalane : «Barça, Barça !». J'ai presque envie de continuer en anglais : «Barça forever». Quelle leçon de football, sous la baguette d'un extra-terrestre du nom de Messi ! Quel régal et quelle propagande pour le beau jeu ! Et j'espère que les jeunes auront retenu cette leçon donnée sous les yeux d'un certain Johan Cruyff qui fut le premier à donner ce style au Barça.

Toussaint LENZIANI

Le remembrement, moyen de constituer des titres de propriété

Après un état des lieux du foncier en Corse (voir édition précédente), Me Trani poursuit sa réflexion pour s'attarder sur le remembrement comme moyen de constituer des titres de propriété et la procédure d'aménagement foncier placée sous l'autorité du Département. Une seconde étape avant d'aborder, dans notre prochaine édition, la question d'une adaptation des arrêtés Miot via un pouvoir fiscal donné à l'Assemblée de Corse.

L'absence de titre de propriété, les situations d'indivision entraînent un désordre foncier nécessitant une intervention du législateur.

Les actions judiciaires en partage, en bornage, ou encore en revendication de propriété, outre leur durée extrêmement longue, sont souvent très délicates à mettre en œuvre.

La procédure de création d'un titre de propriété envisagée par une publication préalable dans des journaux n'apporte pas de garantie de fiabilité. Elle résulte de la seule initiative privée, ne permettra pas, même à très long terme, une remise en ordre, et s'avère extrêmement coûteuse compte tenu de l'intervention du GIRTEC, organisme qui en réalité aide à la résolution de cas privés nécessairement isolés.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'il n'existe pas, en droit français, de preuve absolue de la propriété, le droit de propriété étant relatif. C'est-à-dire que si l'on juge que Pierre est propriétaire par rapport à Paul, il peut ensuite être jugé que Paul est propriétaire par rapport à Martin.

Par conséquent, il importe d'envisager une reconstitution du titre de propriété dans le cadre d'une politique globale d'aménagement, la solution résidant selon nous, dans l'emploi qui devrait être rendu obligatoire par une adaptation législative des procédures d'aménagement foncier rural, simplifiées par

la Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, complétée par le décret du 30 mars 2006.

La Procédure d'aménagement foncier, agricole et rural se substitue aux anciennes procédures de remembrement.

Remembrer permet de procéder à une nouvelle distribution des propriétés par création d'un parcellaire rationnel et permet aux communes d'agrandir, de créer ou d'organiser leur réserves foncières notamment par le regroupement de parcelles communales dispersées, par l'achat d'un terrain limité à 2% de la surface remembrée, ainsi que par la création de fossé, chemin d'exploitation, brise-vent ou pare-feu, pouvant être prélevé sans indemnité sur la totalité de la parcelle remembrée et permettant également la réalisation d'ouvrages d'intérêt collectif, l'acquisition d'exploitation de terrains communaux en vue d'y réaliser des constructions. Le remembrement permettrait donc, en Corse, de créer gratuitement des titres de propriété.

Une telle création à grande échelle permettra de fluidifier le marché immobilier et contribuera à trouver des solutions aux problèmes liés à la difficulté de nombreuses familles pour sortir de l'indivision et établir leur titre de propriété.

Le remembrement permet, en vertu des dispositions de l'Article L 121-1 du Code Rural, l'aménagement foncier et agricole, ainsi que des échanges et cessions amiables d'im-

meubles ruraux et la mise en valeur des terres incultes.

La Loi du 23 février 2005 permet de décentraliser la procédure d'aménagement foncier qui est placée non plus sous l'autorité du Préfet mais sous celle du Département, lequel peut, à l'occasion d'une opération foncière d'aménagement, intégrer, outre les terrains nécessaires à la réalisation d'équipements communaux, des réserves foncières de terrains nécessaires à l'exécution ultérieure de projets communaux ou intercommunaux d'équipements, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages, ou de prévention des risques naturels en vertu des dispositions de l'Article L 123-27 du Code Rural.

L'initiative de procéder à un aménagement agricole et foncier, peut être prise par un ou plusieurs conseillers municipaux ou par des propriétaires, ou exploitants agricoles envisageant de procéder à des échanges (Article L 121-2 du Code Rural).

La proposition est transmise au Conseil Général qui décide de la suite de la Procédure en créant une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier qui propose un projet, un mode d'aménagement, auquel le Conseil Général peut donner un avis favorable en ordonnant une enquête publique d'une durée d'un mois, réglementée par les dispositions des Articles L 123-4 et R 123-7 et suivants du Code de l'Environnement.



LE 19 JUIN 2011
de 9h00 à 18h00

Salle des fêtes de TRAVO

VIDE GRENIER
ouvert à tous

10€ pour la journée

Petite restauration, boissons,
et crêpes assurées sur place.

Réservation : 06 16 57 21 57

Installation des exposants à partir de 8h00



Me Trani apporte sa pierre au débat sur le foncier

Après enquête, un commissaire enquêteur, dans le délai d'un mois, transmet son rapport au Président du Conseil Général qui décide alors d'ordonner ou non les opérations envisagées et d'en déterminer le périmètre par une publication faisant l'objet d'une publicité réglementée par les dispositions de l'Article R 121-23 du Code Rural, l'autorité préfectorale disposant d'un pouvoir de contrôle.

Ensuite, la Commission communale, ou intercommunale, procède à une redistribution foncière des parcelles en déterminant la nature et l'étendue des droits de chaque propriétaire et en appréciant la valeur de l'apport de

chaque intéressé, les évaluations étant soumises à l'avis des propriétaires qui pourront formuler leurs observations suite à une consultation qui sera d'une durée d'un mois à l'issue de laquelle la commission établira un projet d'aménagement qui sera soumis à une enquête publique réglementée par les dispositions des Articles R 123-10 et suivants du Code Rural, prescrite par le Président du Conseil Général et précédée d'une enquête officieuse d'une durée de quinze jours.

À l'issue de l'enquête officielle, la commission prendra connaissance des remarques des propriétaires et rendra une décision pouvant être contestée dans le délai d'un mois devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier et Rural et, en cas de non réponse ou de réponse négative, en saisissant le Tribunal Administratif.

La Procédure d'aménagement foncier et rural permet la création de titres de propriété car saisie d'une contestation relative au droit de propriété, la commission doit trancher le litige sans surseoir jusqu'à ce que les Juges judiciaires statuent (CE. 9 fév. 2000, Casa grande Ruc. n°154 672).

Elle permet, outre la création d'un titre gratuit, l'établissement d'un bornage sans frais puisque l'état est tenu, éventuellement sous astreinte, de nommer un géomètre expert, sa carence rendant impossible les opérations de remembrement prises par la Commission Départementale (CE. 8 mars 2004, BERE Ruc. n°191 158).

Le remembrement permet de créer des titres de propriété puisque le plan de remembrement devenu définitif constitue un titre de propriété pour chaque attributaire que le Juge judiciaire ne peut remettre en cause (Civ. 3ème 21 juin 2008).

De plus, le bornage fixé par le remembrement est définitif, le Juge judiciaire ne pouvant ordonner un nouveau bornage pour des parcelles ayant fait l'objet d'un remembre-

ment définitif et à l'occasion duquel avaient été posées des bornes délimitant lesdites parcelles (Civ. 3ème 29 nov. 2000 Fojares / Pegres).

Le remembrement permet également la régularisation de la situation des parcelles de petites superficies puisqu'en vertu des dispositions de l'Article L 121-24 du Code Rural, la commission départementale peut, pour les parcelles d'une superficie inférieure à un seuil qu'elle fixe et d'une valeur inférieure à 1 500,00€, procéder à des échanges et des cessions amiables.

Les voies de recours des propriétaires sont réglementées par les dispositions de l'Article L 123-16 du Code Rural qui permet au propriétaire évincé, dans un délai de cinq ans à compter de l'affichage en Mairie, de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Forestier et Foncier pour faire rectifier les documents et, en cas de refus, le Tribunal Administratif.

La procédure d'aménagement foncier et rural, qui se substitue au remembrement permet donc la création de titres de propriété, le bornage des parcelles, la régularisation du problème des biens non délimités, la suppression de petites parcelles ainsi que la sortie de l'indivision.

Son caractère général est nettement préférable aux procédures engagées de façon séparées par les propriétaires et qui ne pourront nullement aboutir à une normalisation.

La remise en ordre du patrimoine par l'établissement et la publication des titres doit nécessairement s'accompagner d'un dispositif protecteur, faute de quoi, l'importance des biens mis en circulation et des prix entraînerait une perte du patrimoine foncier, risquant de générer des troubles sociaux et, à brève échéance, la disparition de notre communauté sur sa terre.

Il convient donc de rétablir la situation en appliquant les arrêtés MIOT dans leur modernité ■

A ne pas manquer à Bastia

Petite annonce

«L'enfance sous contrôle»

La diagonale francophone du nouveau réseau **Cereda A Criatura**, en partenariat avec le **Centre Culturel Una Volta**, invite le public à découvrir, le vendredi 24 juin, à 18h30, au centre **Una Volta**, le film de **Marie-Pierre Jaury** intitulé «**L'enfance sous contrôle**», puis à participer à un débat. Avec clarté et concision, en allant à la rencontre des chercheurs et des cliniciens dans les différents pays concernés, ce film fait le point, en dévoilant notamment les enjeux pharmaceutiques, politiques et scientifiques, sur les racines et sur les conséquences d'une volonté de contrôler une jeunesse dite «**délinquante**», Entrecoupée de très belles images des «**400 coups**» de **François Truffaut** qui nous rappellent que toute enfance est heureusement indisciplinée, l'enquête nous conduit à travers le dédale des nouveaux instruments de «**la société sous surveillance**».



LE SECOURS CATHOLIQUE

RECHERCHE

UN JARDINIER

POUR ENTREtenir UN JARDIN D'ORNEMENT (TAILLE, ARROSAGE...).

DISPONIBILITÉ : QUELQUES HEURES PAR SEMAINE.

RENSEIGNEMENTS

AU 04 95 21 23 86.

Meeting de Martigues

Record de Corse Junior du 3000m Steeple pour Faouzi El Yaagoubi 9'25"47
Record personnel pour les Espoirs, Vivian Grimigni sur 800m, 1'57"69,
et Othmane Belfakir, sur 3000m Steeple 9'50", et la Cadette Zeyna Diallo au 400m 60"92.

Le vent, l'ennemi des sportifs, soufflait fort sur le stade Julien Olive, à Martigues, le samedi 11 juin, malgré le soleil qui tapait fort !

Pas de quoi perturber les athlètes présents et encore moins les athlètes de l'**A.J.Bastia** qui n'ont pas raté, leur sortie, en revenant de leur périple provençal avec des Records, des victoires et des «performances» de qualité, après avoir apprécié l'accueil des organisateurs. Et les mots prononcés par le Président **Johan Pantin**, à l'ouverture du Meeting comme tout le long des épreuves, ont touché la délégation insulaire.

Faouzi El Yaagoubi, première sur le Steeple réussie 9'25"47 est la nouvelle référence régionale sur le **3000m Steeple**, en Junior – elle efface celle établie par «Momo» **Bojattoy**. Et **Faouzi** ne devrait pas en rester là ! Il peut, en effet, porter ce record à un niveau encore plus élevé.

On se prend à rêver d'un **3000m Steeple**, à **Bastia**, avec **Faouzi El Yaagoubi**, **Othmane Belfakir (9'50"18)** qui semble retrouver ambition et détermination à rattraper le temps perdu, «Momo» **Bojattoy**, **Jawed Jefajafi**, **Zouhair Tadlaoui**, **Hakim Bouchafra** et, qui sait, **Jean Khemouche** !

Une course qui aurait de l'allure !

En attendant, **Faouzi** gagne le **3000m Steeple**, pour sa première participation à un Meeting sur «*le Continent*».

Tout comme **Jawed Jefajafi** sur **1500m**, auteur d'une course intelligente et qu'il a courue en solo, en **4'02"83**.

Nicolas Fillon retrouve l'Equipe de France et la Coupe d'Europe

Nicolas Fillon, 4^e au bilan national sur **400m (46"49, à Strasbourg)**, retrouve sa place dans l'**Equipe de France du Relais 4x400m** pour lequel il a reçu la convocation qui lui ouvre les perspectives des **Championnats du Monde**, en août prochain, en **Corée du Sud** !

A chacune de ses sorties, l'athlète de l'**A.J.Bastia** améliore ses chronos et se rapproche de son record personnel avec la volonté de passer, enfin, sous la barre des **46" !**

Nabil Madi chute à Brazzaville

Engagé au **Meeting de Brazzaville**, **Nabil Madi** n'a pu aller au terme de la course, victime d'un incident de course, emporté qu'il a été dans une chute collective, **Nabil** devra donc patienter avant de retrouver le haut niveau qui l'avait conduit à la 7^e place de la Finale des **Jeux Olympiques**, à **Pékin**.

Alors que sur le **800m**, **Jean Khemouche**, qui avait tenu à honorer le Meeting de son club, s'est positionné dans le rôle de «*lièvre*» de luxe pour **Vivian Grimigni** qui a pulvérisé son record personnel, le portant à **1'57"69**.

Une belle progression pour l'Espoir de l'**A.J.A** et de l'**A.J.B** !

Sur le **400m**, la Cadette **Zeyna Diallo** n'a laissé à personne le soin de conduire les opérations. Avec assurance elle a imposé son tempo pour terminer loin devant ses poursuivantes, seule face au vent qui l'a certainement privé d'un chrono nettement plus avantageux que celui réalisé, **60"92**.

Dans le sprint court, derrière l'International **Thierry Lubin** – en reprise de compétition après plusieurs mois d'absence, à cause d'une blessure – **Christian Bordin** a démontré qu'il est désormais régulier sous les **11"45**. **Christian** a réalisé **11"42**.

Alors que le Junior **Aurélien Gil** prenait sur le **100m** une bonne 3^e place, confortée par un bon **400m** ensuite en **52"65**.

A la **Perche**, **Sami Riahi** a sans doute payé le **400m** qu'il a effectué en **53"27**, alors que la barre était placée à **3m90**, hauteur qu'il n'a pu franchir par «*manque de jambes*» ! Mais les 4m, **Sami** les a à portée de ses prochains efforts !

Il devait néanmoins prendre la 3^e place du concours, tout comme il devait prendre la 3^e place du concours du **Javelot**, n'ayant pu lancer le disque à 15h ! **Avis** et **Budget** ont fait «*poireauter*» à **Marignane** la délégation bastiaise, pour un «*surbooking*» inadmissible pour rester poli !

Quant à **Anissa Ouerghi**, la Junior, elle aura fait une bonne prestation à la longueur, au **100m** et **100m Haies** !

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION – ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE – ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • *Corse Nouvelle* est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI – *Corse Nouvelle*® fondée en 1948 et *La Semaine Corse*® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
 20293 Bastia Cedex
 Tél : 04.95.32.04.40
 Fax : 04.95.32.02.38
 E-mail : redaction@informateurcorse.com

David Raffini expose à l'espace Orenega de Gaffory

David Raffini expose ses œuvres à l'espace d'art contemporain Orenega de Gaffory jusqu'au 8 juillet. L'occasion de découvrir l'univers original et décalé du jeune artiste insulaire.



«**Se faire plaisir et faire plaisir aux autres**» : c'est cette ambition qui a amené **Henry Orenega de Gaffory** à aménager sa cave en espace d'exposition et de diffusion d'art contemporain en 1991 (voir encadré). Et c'est toujours mus par ce désir de découverte que les responsables de l'**espace Orenega** accueillent cet été le jeune artiste **David Raffini**. Il y expose un ensemble d'œuvres vidéo, de sculptures et de peintures sur toiles qui s'inscrivent dans le vaste chantier d'une recherche sur le processus de création artistique. L'exposition intitulée **Amnésia** est déclinée en deux parties et rend compte de la créativité du jeune artiste. **Amnésia** est une installation présentée simultanément à l'**espace Orenega** et au dojo à **Nice**. Un axe symbolique «*Corse-Continent*» est ainsi établi entre les deux expositions qui se chevauchent dans le temps, puisque celle du Dojo durera d'avril à juin, et celle du **Domaine Orenega** a commencé en Mai et s'achèvera en juillet. Cette installation s'articule autour d'une vidéo et de toiles. La vidéo projette un accrochage d'une quinzaine de monochromes, dans une carrière de calcaire à **Caporalinu**.

<<< Entretien avec un jeune artiste plein de surprises...

► **Quelles sont vos principales sources d'inspiration ?**

L'histoire, la naissance d'un enfant, le viol, le meurtre, les fleurs et les saisons, la poésie.

► **Les supports choisis sont variés. Pouvez-vous expliquer le fil rouge de l'exposition Amnesia ?**

Le film Amnesia est le fil rouge de l'exposition : il fait intervenir les pièces comme acteurs et artefact de l'expo... Une mise en abyme proposant un regard sur le processus de travail et où les temps se mélangent : il y a le temps de la découverte, celui du travail, de l'expérience, puis celui de l'affirmation. Ces strates se chevauchent dans la fiction du film et nous font glisser jusqu'au lieu d'exposition...

► **Dans votre biographie vous dites : «Aujourd'hui je continue à peindre, à travailler sur mon incompetence». Le diplôme de la villa d'Arson et la reconnaissance de votre travail ne vous ont-ils pas rassuré sur vos capacités ?**

Je ne suis pas inquiet sur mes capacités, et pour répondre à cette question je citerai une anecdote vécue lors d'une rencontre avec Jacques Villeglé lorsque j'étais en fac. Il était à la fin de sa période des arrachages d'affiches. Cette pratique avait duré quelque chose comme trente ans et à un âge mûr, l'homme entreprenait une nouvelle pratique sur le signe lié à la lettre. Quelqu'un lui a demandé un jour pourquoi il changeait ; il lui avoua qu'à son âge il commençait à peine à comprendre ce que pouvait représenter un point sur une feuille.

Je compris que je ne comprenais rien, que je ne comprendrais jamais que les choses en surface, même avec la plus grande des connaissances ou pourquoi pas même avec la plus grande des reconnaissances... J'étais rassuré de savoir qu'il me restait du travail pour plusieurs vies.

Domaine Orenega de Gaffory

Lieu Dit Morta Majo, 20253 Patrimonio

Tél : 04 95 37 45 00

Entrée libre tous les jours de 9h00 à 19h00

Site Internet de l'espace d'art contemporain

Orenega de Gaffory

www.domaine-orengadegaffory.com

L'espace Orenega de Gaffory

"L'art et le vin, c'est une question de perception, un plaisir sensoriel". Séduit par cette part d'imagination, cette sensibilité qu'on retrouve selon lui dans la création du vin comme dans la création artistique, Henry Orenega de Gaffory a réalisé son désir de marier l'exercice de ses deux passions dans un même lieu, pour le partager avec le plus grand nombre. Cette initiative philanthropique s'est concrétisée pour la première fois en 1991. La modernité du lieu, sa surface, ses volumes ainsi que la beauté du paysage se prêtant admirablement aux expositions, 21 artistes plasticiens, sculpteurs et photographes, corses, français ou étrangers ont investi l'espace depuis lors.

du 16 au 25 Juillet



Vicu 16/07
Renqu 17/07
Balogna 18/07
Lejia San Roccu 19/07
Coghja 20/07

Festival 2011
Sorru in
MUSICA

Cunventu di Vicu 21/07
A Soccia 22/07
Murzu 23/07
U Pighjolu 24/07
Cunventu di Vicu 25/07

Soirée de soutien / Entrée 10 €
Gratuit pour les enfants
de moins de 12 ans

www.sorru-in-musica.com

